



LES COMMERÇANTS DEMANDENT
UNE PROLONGATION DE DÉLAI
**Le code-barres désormais
obligatoire sur les articles
en vente**

P.3



LA CHRONIQUE DE RECHERCHES
INTERNATIONALES
**LE COVID, L'ÉCOLOGIE
ET LA GUERRE**

P.14

L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION // JEUDI 30 MARS 2023 // N°526 // PRIX 20 DA // Directeur de la publication : ZAHIR MEHDAOUI

SES MISSIONS ET ATTRIBUTS CLAIREMENT DÉFINIS

L'Algérie se dote d'une Agence nationale de l'aviation civile

Lire en page 3



Lire en pages 8 et 9

Le P-DG de Sonatrach reçoit la directrice générale du groupe français ENGIE

P.16



DES MÉGA-OUVRAGES DE TRANSPORT
D'ÉLECTRICITÉ MIS EN SERVICE

Sonelgaz à l'œuvre

P.6



RÉUNION DU GOUVERNEMENT
**Jeunesse et sports,
transports et micro-
entreprises au menu**

P.3



ECOSSE

Humza Yousaf, un musulman élu Premier ministre

P.16



PREMIÈRE PLATEFORME DE PRÉPARATION DES PRODUITS AGRICOLES À L'EXPORTATION

Le ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, Tayeb Zitouni, a révélé mardi à Guelma que son département a décidé de créer une première plateforme d'emballage et de conditionnement des produits agricoles en vue de leur exportation à partir du marché régional de fruits et légumes de la commune d'Ain Ben Beida.

Lors de son inauguration de ce marché, le ministre a précisé que la création de cette plateforme s'inscrit dans le cadre de "la démarche du ministère de moderniser la gestion de tels marchés régionaux que l'Etat a déboursé de grandes enveloppes financières pour les réaliser et leur permettre d'assumer leurs



missions tracées dont la régulation du marché et son approvisionnement d'une manière adéquate et régulière puis passer à l'exportation et augmenter le volume des exportations hors hydrocarbures".

Zitouni a ajouté que "la plateforme prévue dans ce marché répond

aux normes internationales et sera gérée par la société de réalisation et la gestion des marchés de gros, MAGROS, et dotée de toutes les installations nécessaires depuis la réception des produits à leur tri en fonction de la taille et de la qualité à l'emballage et le chargement.

ALGÉRIE NOUVELLE : LA STABILITÉ, LA BATAILLE DES GRANDS DÉFIS

Il est établi sans l'ombre d'un doute que l'Algérie nouvelle est une réalité éclatante, que les obscurantistes et les faussaires n'ont pas réussi à occulter avec leurs moyens désuets. C'est une évidence pour les Algériennes et les Algériens qui voient leur pays retrouver son autorité, sa place et sa puissance aux niveaux régional et international. Parmi les grandes réalisations accomplies dans l'Algérie nouvelle, sous la conduite du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, figure la stabilité, qui est désormais une marque déposée à tous les niveaux et dans tous les domaines, malgré quelques anicroches ça et là et de légers remous dans certains secteurs, qui n'échappent pas à Monsieur le Président, qui s'empresse de donner des instructions et des directives pour y remédier. Dans la culture de l'Algérie nouvelle, la stabilité n'est plus ce gros titre qui cache l'échec et l'impéritie et qui est instrumentalisé pour faire diversion et détourner les regards. La stabilité est aujourd'hui palpable et manifeste dans un pays qui ne vit pas isolé mais

fait partie d'un monde en ébullition et en perpétuel mouvement, où la constance et la résilience ne sont pas à la portée de beaucoup de pays. L'Algérie, elle, forte de son peuple, y est parvenue. A l'intérieur comme à l'extérieur, l'approche est la même pour le président de la République. La stabilité réalisée est le fruit du dialogue qu'il a consacré et tenu à parrainer personnellement, appelant à chaque occasion à son adoption, aussi bien par ses ministres à travers l'ouverture du débat avec les partenaires sociaux, que par les chefs des missions diplomatiques, appelés à dialoguer avec les membres de la communauté nationale établie à l'étranger, étant les bases arrières solides de leur patrie. Dans la culture de l'Algérie nouvelle, la stabilité constitue la bataille des grands défis en ce sens qu'elle dépasse sa notion conventionnelle, l'opposé de l'anarchie, pour être la ligne de conduite adoptée par le Président de la République pour atteindre l'objectif majeur, celui de satisfaire et d'assurer le bien-être du citoyen.

condamnée à six mois de prison ferme. Au cours de cette campagne de répression contre les professionnels de la mendicité dans la ville d'Agadir, une mendiante binationale, possédant la nationalité d'un pays européen, a été arrêtée près de la mosquée du Liban alors qu'elle implorait la charité des fidèles et des passants. Selon le quotidien Al Akhbar, elle a été placée en garde à vue puis déferée devant le parquet, où elle a été libérée sous caution.

MAROC LA MENDIANTE AUX DEUX VILLAS CONDAMNÉE

À Agadir, une mendiante possédant des biens immobiliers, deux villas et un compte bancaire bien garni, a écopé de six mois de prison ferme. Une riche femme qui se faisait passer pour une pauvre, pour mendier dans les rues d'Agadir, a été

LE MAROC « INDÉMONTABLE » SUR LE KIF



Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée et en continuité des efforts soutenus visant à contrecarrer le fléau du narcotrafic dans notre pays, des détachements combinés de l'ANP

ont arrêté, en coordination avec les différents services de sécurité lors d'opérations exécutées à travers les Régions Militaires, (41) narcotrafiquants et mis en échec des tentatives d'introduction

d'immenses quantités de drogues provenant des frontières avec le Maroc, s'élevant à (18) quintaux et (76) kilogrammes de kif traité, et saisi (63 730) comprimés psychotropes.

FORUM POUR LE DIALOGUE EN MÉDITERRANÉE L'ALGÉRIE PARTIRA AVEC DES PROPOSITIONS

Le président de la République Abdelmadjid Tebboune a accepté l'invitation de son homologue italien Sergio Mattarella de prendre part à la 9^e édition du Forum de haut niveau pour le dialogue en Méditerranée à Rome (Rome-MED). "Le président Tebboune s'est entretenu par téléphone avec son homologue italien Sergio Mattarella...", a indiqué un communiqué de la Présidence. "Les deux chefs d'Etat ont évoqué lors de cet entretien la réunion du Forum de haut niveau pour le dialogue en Méditerranée, dont le président Tebboune a accepté l'invitation de son homologue de participer à la prochaine édition", peut-on lire dans le même communiqué.

"Les deux parties ont également évoqué les relations entre les deux pays et exprimé leur satisfaction de la coopération réalisée, affirmant le renforcement de la convergence totale et l'amitié profonde entre l'Algérie et l'Italie", a ajouté la même source. "Les deux dirigeants ont passé en revue les dossiers régionaux et internationaux portant sur l'intérêt de la région et de sa stabilité", selon le communiqué de la Présidence. Les travaux de la 9^e édition du Forum de haut niveau pour le dialogue en Méditerranée se tiendront du 2 au 4 novembre prochain dans la capitale italienne, Rome.

GUERRE DE LIBÉRATION NATIONALE UN ÉLÈVE DE JIJEL PRODUIT UN COURT MÉTRAGE

Un élève de la commune d'Oudjana relevant de la wilaya de Jijel a réalisé un court métrage relatant l'histoire d'un Chahid tombé au Champ d'honneur dans une des batailles l'opposant à la soldatesque coloniale française à Kantra- Bouank-El-Kalaâ à Bouafroune. En dépit de son jeune âge, l'élève Chihab Bou-

kafous, âgé de 16 ans, et qui n'a reçu aucune formation académique dans le domaine du cinéma, a pu, avec un groupe d'amis, faire la différence dans la réalisation du film "Echahid" et quelques feuillets d'action avec des moyens simples, à savoir un téléphone portable pour filmer, un ordinateur pour le montage et du

papier cartonné pour façonner un modèle d'une arme à feu. Sur les hauteurs de Kantra- Bouank-El-Kalaâ à Bouafroune, dans la commune d'Oudjana, a eu lieu la réalisation du film "Echahid" dans lequel le jeune Chihab a campé le rôle principal alliant son talent avec le montage et la mise en scène.

LA FILLE DE FEU SOUMEYLOU BOUBEYE MAÏGA, NANA MARIAM, RACONTE LES DERNIÈRES HEURES DE SON PÈRE

« Il ne recevait pas de soin et n'arrivait pas à boire de l'eau et même pour avoir l'autorisation d'aller faire les analyses à la clinique Pasteur, il a fallu plusieurs jours alors que dans des conditions normales ce sont des démarches rapides. Le médecin n'a pas cessé de signaler que chaque jour compte. « Nous avons contacté toutes les personnes qu'il faut. Nous avons même été reçus à la présidence mais c'était le même discours car ils disaient qu'il ne présente pas de symptômes que nos médecins étaient incapables de soigner ». « Il avait perdu l'usage de ses pieds, il souffrait beaucoup et n'a pas reçu de soin. « Le jour de sa mort il est resté au lit et le

corps n'était pas récupérable sauf si nous signons un bout de papier pour renoncer à l'autopsie du corps. C'est à ce moment-là que j'ai contacté Maître Kassim Tapo qui m'a conseillé de signer car ça n'allait rien changer aux circonstances du décès. « Il écrivait beaucoup mais malheureusement le jour de sa mort, quand j'ai voulu prendre les affaires, j'ai failli avoir une altercation avec l'agent qui gardait la chambre. « Mais une semaine après ils nous ont apporté les affaires mais les écrits n'y étaient pas. « Parlant de Ras Bath je ne suis pas douée en droit mais le parquet doit ouvrir une enquête pour savoir s'il y a une simulation ou pas ».

L'EXPRESS

Quotidien national d'information
édité par la
SARL ADRA COM

Adresse : Maison de la
presse Abdelkader safir,
02 Rue Farid Zouiouache,
Kouba, Alger
Tel/FAX Admnistration
et publicité: 023.70.99.92



DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION:

ZAHIR MEHDAOUI

zahir.mehdaoui1969@gmail.com

Email:

redaction@express-dz.com

Site Web:

www.lexpressquotidien.dz

/ TEL/FAX: 023.70.99.92

Directeur
de l'administration
et des finances
NOURDINE BRAHMI

Service-pub@lexpressquotidien.dz

Impression SIA
Alger Bab Ezzouar

**PUBLICITÉ :
S'ADRESSER À L'AGENCE
NATIONALE DE
COMMUNICATION D'ÉDITION
ET DE LA PUBLICITÉ ANEP**

Alger : 1, avenue Pasteur

Tel : (021) 71.16.64 -

(021)73.71.28

Fax : (021) 73.95.59 -

(021)73.99.19

Mail :

agence.regie@anep.com.dz

programmation.regie@anep.com.dz

RÉUNION DU GOUVERNEMENT

Jeunesse et sports, transports et micro-entreprises au menu

Le Premier ministre, Aïmene Benabderrahmane, a présidé, hier, une réunion du Gouvernement au cours de laquelle a été examiné un avant-projet de loi relatif à la justice et ont été présentées des communications concernant les secteurs de la jeunesse et des sports, des transports et des micro-entreprises, indique un communiqué des services du Premier ministre, dont voici le texte intégral :

Dans le domaine de la justice, le Gouvernement a examiné un avant-projet de loi modifiant et complétant la loi n°06-03 du 20 février 2006, portant organisation de la profession d'huissier de justice, présenté par le ministre de la Justice, garde des Sceaux. Ce projet de texte consacre la fusion des professions d'huissier de justice et de commissaire-priseur, dans le cadre de la modernisation de la justice et de l'amélioration de la qualité et de l'efficience du service public de justice. Il vise, en outre, à renforcer l'encadrement de cette profession, à combler certains vides juridiques constatés et à clarifier et élargir les missions d'huissier de justice et renforcer sa protection. Dans le domaine de la jeunesse et des sports, le Gouvernement a entendu une communication du ministre de la Jeunesse et des Sports sur les préparatifs en cours relatifs à l'organisation des Jeux arabes en Algérie du 5 au 15 juillet 2023. Pour cette édition, il est attendu la participation de plus de 3.500 athlètes de 22 pays arabes, qui seront en course dans 21 disciplines, au niveau de sept (7) wilayas du pays, à savoir : Alger, Annaba, Constantine, Oran, Tipaza, Blida et Tizi-Ouzou. Afin d'assurer la réussite de cet événement sportif arabe, tous les moyens humains et matériels néces-



saires ont été mobilisés, ainsi que la mise en place d'un cadre organisationnel spécial. Dans le domaine des transports, le ministre des Transports a présenté une communication sur la mise en place de l'agence nationale de l'aviation civile (lire article). En outre, le ministre des Transports a présenté une communication relative au projet de réalisation du centre Catering de la compagnie nationale Air Algérie. La réalisation du service Cate-

ring vient répondre aux besoins exprimés et assurer, en même temps, des services de qualité, notamment avec la reprise intégrale des vols de la compagnie nationale Air Algérie par rapport à la période Covid-19, et le lancement de nouvelles lignes aériennes tant au niveau domestique qu'à l'international. Enfin, dans le domaine des micro-entreprises, le ministre de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises a présenté

une communication portant sur la nouvelle approche adoptée pour le secteur des micro-entreprises dont l'objectif est de rendre plus efficace le fonctionnement des dispositifs d'aide. Cette nouvelle approche vise à renforcer la formation des porteurs de projets en matière d'entrepreneuriat et de gestion d'entreprise afin de mieux les accompagner et de promouvoir leurs aptitudes entrepreneuriales.

I.M.A.

LES COMMERÇANTS DEMANDENT UNE PROLONGATION DE DÉLAI

Le code-barres désormais obligatoire sur les articles en vente

L'obtention d'un code-barres par les opérateurs économiques, qui était depuis plusieurs années facultatif, est désormais obligatoire à partir de ce mercredi 29 mars 2023. L'Association nationale des commerçants et artisans demande une prolongation de délai. De ce fait, il sera donc interdit d'introduire sur le marché national tout produit local ou importé sans code-barres. Le ministère du Commerce souligne l'importance de cet outil pour accéder aux marchés mondiaux et faciliter le processus d'exportation des produits afin d'éviter la contrefaçon. Selon Hadj Tahar Boulanouar, président de l'Association nationale des commerçants et artisans algériens, plusieurs opérateurs économiques demandent une prolongation de délais afin de leur permettre de se mettre à niveau.



« Nous demandons au ministre du Commerce une prolongation de délais, qui se ne sera pas longue, de deux ou trois mois », a-t-il déclaré lors de son passage, hier

matin, sur les ondes de la radio Chaîne 3. D'autre part, Tahar Boulanouar précise qu'il y a beaucoup d'opérateurs économiques qui ont déjà opté pour le code-barres,

mais vu le temps qui est court, l'Association nationale des commerçants et artisans demande une prorogation, puisque « ce n'est pas tout le monde qui est prêt », dit-il. Il convient de rappeler que le ministère du Commerce et de la Promotion des exportations avait annoncé l'entrée en vigueur de l'exigence du code-barres sur les produits destinés à la consommation humaine depuis le 2 janvier 2022. L'arrêté interministériel n° 23 du 28 mars 2021 fixant les conditions et les modalités applicables à l'apposition du code-barres sur les produits destinés à la consommation humaine s'applique aux denrées alimentaires et aux produits non alimentaires préemballés, fabriqués localement ou importés, et destinés à la consommation humaine.

I.Med/avec Aps

ELLE RÉPOND AUX NORMES INTERNATIONALES ET AUX RECOMMANDATIONS DE L'OACI

L'ALGÉRIE SE DOTE D'UNE AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE

Le ministre des Transports a présenté hier, en Conseil du gouvernement, une communication sur la mise en place de l'Agence nationale de l'aviation civile (ANAC). Comme dans les pays développés, cette agence est chargée de la régulation, du contrôle et de la supervision des activités de l'aviation civile. Sa mise en place permettra à notre pays de se hisser aux normes internationales et aux recommandations de l'organisation d'aviation civile internationale, selon le compte-rendu de l'Agence presse service. L'ANAC est un établissement public à compétence nationale, doté d'une autonomie technique et de gestion. Elle aura pour mission principale la réglementation et la supervision de la sécurité aérienne, le transport aérien et les activités de l'aviation civile en général.

I.M.Amine

AGRÈMENT À LA NOMINATION DU NOUVEL AMBASSADEUR D'ALGÉRIE À VIENNE

Le Gouvernement autrichien a donné son agrément à la nomination de M. Larbi Latroch, en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République d'Autriche, a indiqué hier, un communiqué du ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger.

HABITAT : LE CALENDRIER DE DISTRIBUTION ET DE LANCEMENT DE PROJETS DE LOGEMENTS FIXÉ À TRAVERS 7 WILAYAS

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Mohamed Tarek Belaribi a tenu, mardi à Alger, une réunion avec les cadres du secteur, en vue d'évaluer le déroulement des projets durant le 1^{er} trimestre de l'année 2023 et fixer le calendrier de distribution et de lancement des projets de logement relatif au 5 juillet prochain, a indiqué, mercredi, un communiqué du ministère. Selon le communiqué, ce calendrier concerne 7 wilayas : Skikda, Béjaïa, Tipasa, Tébessa, Guelma, Constantine et Blida. La réunion qui s'est déroulée à la salle des conférences de la Banque nationale de l'habitat, a permis d'examiner attentivement le programme tracé pour les sept wilayas incluses dans le calendrier de distribution et de lancement des projets de logement relatif au 5 juillet prochain. Ainsi, la wilaya de Skikda a bénéficié d'un programme de 36 887 logements dans différentes formules (24% non lancés), Constantine de 43 783 logements (8,43% non lancés), Tipasa de 82 188 logements (5,58% non lancés), Blida de 99 530 logements (8% non lancés), Tébessa de 25 563 logements (28,92% non lancés), Béjaïa de 63 961 logements (14% non lancés) et Guelma de 23 655 logements (24% non lancés).

Aps

IL PERMET AU PAYS DE RÉPONDRE À SES OBLIGATIONS INTERNATIONALES

Le projet de loi sur la traite des personnes adopté par l'Assemblée nationale

L'Assemblée populaire nationale (APN) a adopté, ce mardi, à la majorité, le projet de loi relatif à la prévention et à la lutte contre la traite des êtres humains. Peu d'amendements ont touché ce texte de 72 articles qui ont été, essentiellement, enrichis dans leur forme. Parmi les plus importants amendements approuvés lors de la séance de vote, figure l'article 2 qui stipule désormais que la « Traite des êtres humains comprend le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'une ou plusieurs personnes par la menace ou l'usage de la force ou d'autres formes de coercition, d'enlèvement, de fraude, de tromperie ou d'abus de pouvoir ou de position, d'exploitation d'une position de vulnérabilité, ou de donner ou de recevoir des sommes d'argent ou des avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre personne à cette fin d'exploitation ». L'article 41 modifié stipule, quant à lui, que « La traite des êtres humains est punie d'une peine d'emprisonnement temporaire de dix à vingt ans et d'une amende de 1 000 000 DZD à 2 000 000 DZD, si le crime est commis dans les conditions suivantes : Si l'auteur est le mari de la victime, un de ses ascendants, descendants, tuteur, ou un de son entourage, ou si il a une autorité sur elle. Si l'auteur est un agent public dont la position a facilité l'exécution du crime. Si la victime est un enfant, une personne inapte, une personne ayant des besoins spécifiques ou dans un cas de vulnérabilité. Et si le crime est commis contre plus d'une victime, commis par plus d'une personne ou contre une personne ou un groupe de personnes en raison de leur origine ethnique ou ethnographie. Mais, également, lorsque le crime a été commis en portant une arme ou en menaçant de l'utiliser, si l'auteur a utilisé des stupéfiants ou d'autres substances psychotropes pour maîtriser la victime ». A l'issue de ce vote, le ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Abderrachid Tabi a affirmé que « le vote de cette loi témoigne de la ferme volonté de l'Assemblée populaire nationale de lutter contre toutes les formes de criminalité grave et met en avant son niveau de prise de conscience quant à la lutte contre ces phénomènes criminels qui doit impérativement passer par les efforts de toutes les institutions publique, y compris le Parlement, pour pouvoir faire face à ces nouveaux défis ». Pour le ministre, « l'adoption du projet de loi de prévention et de lutte contre la traite des êtres humains permettra de renforcer notre système judiciaire par un texte spécial qui traite de ce phénomène ». Et permet au pays, ajoute-t-il, de « répondre à ses obligations internationales, d'autant plus que ce texte de loi comprend des dispositions importantes qui assurent la protection nécessaire pour les victimes de ce crime qui a pris des dimensions internationales ».

R. N.

COOPÉRATION ALGÉRO- KOWEÏTIENNE

Les deux pays travaillent à un «partenariat distingué»

Zakaria Belkheir, président du Groupe d'amitié algéro-koweïtien, a affirmé sa «détermination à voir le groupe travailler davantage, en vue d'établir des liens plus solides entre l'Algérie et le Koweït et d'activer des échanges parlementaires multiformes, qu'ils soient politiques, économiques, sociaux, culturels, historiques ou religieux...

Dans le cadre de la coopération parlementaire, le vice-président de l'APN, Abdellah Amari, a présidé, mardi dernier, au niveau de l'Assemblée populaire nationale, la cérémonie d'installation du groupe parlementaire mixte composé des membres de l'APN et du Conseil de la nation pour la mise en place du groupe d'amitié algéro-koweïtien, selon un communiqué de l'APN.

Cette rencontre, selon la même source, a vu la participation, côté algérien, du président du groupe parlementaire du mouvement MSP, Ahmed Sadok, et d'un représentant du ministère des Affaires étrangères. Intervenant en début de cérémonie, Abdellah Amari a souligné que «les relations entre l'Algérie et le Koweït sont anciennes et remontent à la guerre contre le colonialisme français», mentionnant, au passage, «le rôle du Koweït dans le soutien de la Révolution algérienne contre le colonialisme français».

Et d'ajouter que «les efforts de partenariat et de coopération politique et économique entre les deux pays se sont poursuivis après l'indépendance, en vue de réaliser le développement économique et social», soulignant que «les relations algéro-koweïtiennes se caractérisent par un caractère fraternel fondé sur les liens de coopération,



d'amitié et de respect mutuel, la convergence de vues sur de nombreuses questions régionales et internationales». Dans le même contexte, Amari a déclaré que «les deux pays se réjouissent, aujourd'hui, de construire un partenariat distingué, surtout après la récente visite du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, au Koweït, en février 2022. Cette visite officielle a donné une impulsion supplémentaire, à plus d'un titre, aux relations bilatérales entre les deux pays». Et d'ajouter : «Les relations entre l'Algérie et le Koweït sont distinguées et ont été renforcées par diverses activités telles que

des visites officielles, des stages de formation ainsi que la participation à des conférences et des entretiens entre les chefs des deux organes législatifs dans de nombreux forums.» Pour sa part, le représentant koweïtien à cette cérémonie a souligné que «les relations algéro-koweïtiennes sont des relations fraternelles fortes et historiques», tout en estimant que «la mise en place du Groupe mixte d'amitié algéro-koweïtien est un autre pilier qui renforcera ces relations». De son côté, Zakaria Belkheir, président du Groupe d'amitié algéro-koweïtien, a affirmé sa «détermination à voir le groupe travailler

d'avantage, en vue d'établir des liens plus solides entre l'Algérie et le Koweït et d'activer des échanges parlementaires multiformes, qu'ils soient politiques, économiques, sociaux, culturels, historiques ou religieux». Il est à noter que ce groupe d'amitié algéro-koweïtien est composé de Zakaria Belkheir, Baraa Bengrina, Nada Deradji, Sabrina Ahmed Malek, Abdellah Amari, Balourghi Rachid, membres de l'APN, et de Laïd Madoui, Belkacem Bari, Youssef Masar, Nadjia Boudina, Farid Gharbi, Al-Salik Skouni, Mohamed Amine Sahli qui représentent le Conseil de la nation.

Y. B.

Coopération : le ministre du Tourisme reçoit l'ambassadrice des Etats-Unis à Alger

Le ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Mokhtar Didouche, a reçu, mardi 28 mars, l'ambassadrice des Etats-Unis d'Amérique en Algérie, Elizabeth Moore, avec qui il a évoqué les voies de renforcement de la coopération entre les deux pays dans les domaines du tourisme et de l'artisanat, a indiqué un communiqué du ministère. « Les deux parties ont tout d'abord salué la qualité des relations entre l'Algérie et les Etats-Unis, mettant en avant leur volonté de promouvoir les relations bilatérales. Ils ont, à cette occasion, passé en revue

l'état des relations bilatérales dans le domaine du tourisme et de l'artisanat », précise la même source. A ce propos, M. Didouche a affiché la « disponibilité de son secteur à œuvrer ensemble pour la concrétisation du plan d'action à travers le lancement d'activités visant la promotion de l'investissement hôtelier, notamment dans le domaine du tourisme balnéaire, thermal et saharien tout en drainant les chaînes hôtelières américaines ». Le ministre a insisté sur « la participation des opérateurs et des acteurs touristiques américains aux

rendez-vous et aux manifestations internationales organisés par le secteur dont le Salon international du tourisme et des voyages (SITEV) et le Salon international de l'artisanat, pour établir des liens de coopération avec les opérateurs algériens en vue de promouvoir la destination Algérie et de la faire connaître auprès des touristes américains ». De son côté, l'ambassadrice américaine s'est dite prête à « renforcer les efforts pour promouvoir les relations de coopération bilatérale dans le secteur du Tourisme et de l'Artisanat, notamment en ce qui concerne la formation et la consolidation des capacités en langue anglaise au profit de la ressource humaine activant dans le domaine du tourisme et de l'artisanat ». Elle a en outre mis l'accent sur l'importance de soutenir les efforts en matière de « promotion du produit touristique algérien afin de promouvoir l'affluence des touristes américains en Algérie », saluant les atouts touristiques dont recèle l'Algérie, notamment ses sites culturels et archéologiques et son artisanat », conclut le communiqué.

R.N.

Petits métiers et développement : nécessité d'accompagner la femme au foyer productrice

La ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Kaoutar Krikou, a souligné, mardi, l'importance d'accompagner la femme au foyer productrice pour renforcer sa contribution à la production nationale. Lors d'une visite effectuée en compagnie du président de l'Observatoire national

de la société civile (ONSC), Nouredine Benbraham, au marché de solidarité de la famille productrice à la place du Premier Mai (Alger), la ministre a précisé que le secteur de la solidarité nationale "œuvre dans le cadre d'un programme intersectoriel, à accompagner la femme productrice pour renforcer sa contribu-

tion à la production nationale". Pour Mme Krikou, le marché de solidarité de la famille productrice se veut un espace où la femme au foyer productrice peut commercialiser ses différents produits tels que les gâteaux et les plats traditionnels et d'autres produits de couture et de broderie.

R.N.

L'OBJET ET L'ESPRIT DU PROJET DE LOI RELATIF À L'EXERCICE SYNDICAL :

Encadrer de manière approprié le travail syndical

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Fayçal Bentaleb, a présenté le projet de loi relatif à l'exercice du droit syndical, devant les membres du Conseil de la nation. Le texte dont il est question abroge et remplace la loi n° 90-14 du 2 juin 1990 relative aux modalités d'exercice du droit syndical. Il «définit la notion d'exercice du droit syndical, en établissant des principes représentés par l'indépendance et l'impartialité des syndicats, loin de tous conflits politiques et partisans... ».

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Fayçal Bentaleb, a présenté le projet loi relatif à l'exercice du droit syndical, devant les membres du Conseil de la nation, a indiqué le communiqué de la même institution législative. Le ministre a présenté le texte qui abroge et remplace la loi n° 90-14 du 2 juin 1990 relative aux modalités d'exercice du droit syndical, «définissant la notion d'exercice du droit syndical, en établissant des principes représentés par l'indépendance et l'impartialité des syndicats, loin de tous conflits politiques et partisans, et séparer la pratique syndicale de la pratique politique, à réorganiser la scène syndicale en accompagnant la mise en place d'organisations syndicales fortes et à stopper l'errance syndicale et établissant le principe d'égalité entre tous les syndicats sans discrimination». Selon Bentaleb, le projet de loi vise «principalement» à concrétiser les exigences de la Constitution de 2020 relatives à la protection des libertés et à la garantie des droits fondamentaux au travail, «afin de garantir le droit syndical pour tous les fonctionnaires et salariés, ajoutant que le texte vise également à concrétiser certaines des dispositions de la Constitution qui prévoient de garantir le droit syndical et de consacrer la liberté de l'exercer dans le respect de la loi». Il a souligné que le texte en question s'appuyait sur «les normes internationales relatives à la liberté d'association et de protection du droit syndical», soulignant à cet égard que «les dispositions du projet de loi ont été adaptées aux traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, ainsi qu'aux conventions de l'Organisation internationale du travail ratifiées par l'Algérie, notamment la convention n° 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit de se syndiquer et la convention internationale du travail n° 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective». Le représentant du gouvernement a indiqué que parmi les dispositions les plus importantes de ce texte de loi figuraient les questions liées au domaine d'application de la loi qui comprend les employés, les travailleurs salariés, les employés et les agents publics, quelle que soit la nature juridique de leur relation de travail, «à l'exception des salariés affiliés au secteur de la défense nationale et de la sécurité nationale qui sont



soumis à des dispositions particulières», a-t-il fait savoir. Il a expliqué que les dispositions du texte définissent «les principes d'indépendance des organisations syndicales vis-à-vis des partis politiques, des associations et de tous groupements et de ne pas cumuler l'exercice d'un mandat de responsable syndical avec l'exercice d'une fonction d'autorité dans l'instance qui l'emploie, ainsi qu'un mandat syndical dans une instance syndicale et l'exercice d'un mandat de direction dans un parti politique». «En ce qui concerne les conditions et modalités de constitution des organisations syndicales de base, fédérations ou confédérations et le droit d'y adhérer, le nombre minimum de membres fondateurs pour les organisations syndicales de base, de caractère national, a été fixé à 30 membres, répartis sur 30 wilayas, au moins, de manière équilibrée sur le territoire national, afin d'éviter le régionalisme dans le travail syndical», précise le ministre du Travail. Quant aux dispositions relatives aux motifs de suspen-

sion ou de dissolution des organisations syndicales, il a cité les cas de violation des dispositions légales en vigueur ou prévues dans ses lois fondamentales ou des dispositions relatives à ses relations avec les partis politiques, outre l'incitation à la violence ou aux menaces, tentatives de violation des droits des travailleurs ainsi que le recours à des grèves illégales qui affectent la continuité ou le fonctionnement du service public. Le rapporteur de la Commission de la santé, des affaires sociales, du travail et de la solidarité nationale, Mohamed Amroun, a souligné, lors de son intervention, que la Commission a salué le texte de cette loi qui «est une concrétisation des engagements du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, notamment les parties 7 et 8 de ses engagements relatifs à la démocratie participative, à la construction d'une société civile libre et active et à la protection des droits des travailleurs». Le rapporteur de la commission a confirmé

que les nouvelles dispositions inscrites dans le texte de cette loi constituent «une base» pour suivre le rythme avec des changements d'une profondeur économique et sociale que connaît notre pays et adapter le cadre juridique actuel à ces transformations rapides, «afin de préserver les droits des travailleurs et des employés et de garantir la liberté d'activité syndicale, d'autant plus que la législation du travail n'a connu aucune révision ou modification depuis plus de 32 ans». «Les interventions des membres du Conseil comprenaient plusieurs préoccupations relatives aux mesures à prendre pour activer le travail des syndicats, ainsi que les mesures dissuasives à prendre envers les organisations syndicales susceptibles de s'engager dans une activité politique», souligne le communiqué du Conseil de la nation. Les membres de la 1re Chambre du Parlement se sont interrogés «si le contenu de l'article 54 du texte de cette loi relatif aux qualifications professionnelles et au niveau d'instruction représente l'exclusion d'une partie des travailleurs de l'exercice d'une activité syndicale, évoquant, par ailleurs, le statut des femmes dans l'exercice d'une telle activité ainsi que la possibilité de combiner l'exercice de la tutelle syndicale avec une position d'autorité dans l'organisme employeur». Le ministre, Bentaleb, a répondu à toutes les questions exprimées par les sénateurs, soulignant «la détermination de l'Etat, à travers le texte de cette loi, à trouver les moyens les plus efficaces d'encadrer le travail syndical dans notre pays». «Il est à noter que la commission de la santé, des affaires sociales, du travail et de la solidarité nationale prépare son rapport complémentaire sur le texte de loi relatif à l'exercice du droit syndical qui sera présenté aux membres du Conseil de la nation, lors de la séance plénière prévue aujourd'hui 29 mars 2023, pour déterminer leur position sur le texte de loi», conclut le communiqué.

Y. B.

Environnement : une campagne de sensibilisation contre le gaspillage alimentaire

Le ministère de l'Environnement et des Energies renouvelables a lancé, mardi dernier, une campagne nationale de sensibilisation spéciale mois de Ramadhan, et ce, en collaboration avec les Scouts musulmans algériens (SMA), le Conseil supérieur de la jeunesse (CSJ) et l'Observatoire national de la société civile (ONSC). Présidant la cérémonie de lancement de cette campagne, placée sous le slogan "Mange et ne gaspille pas", la ministre du secteur, Fazia Dahleb a indiqué que cette initiative visait principalement à "réduire le gaspillage de la nourriture et à encourager à faire don et à participer, à renforcer la consommation rationnelle, notamment de l'eau et de l'énergie et à rejeter les comportements qui portent atteinte à l'environnement,

dont principalement la consommation excessive et le jet anarchique des ordures". Pour la ministre, le mois de Ramadhan connaît souvent une augmentation de la quantité des déchets ménagers de l'ordre de 10%, ce qui requiert de consentir un plus grand effort, en vue de sensibiliser à la nécessité d'une consommation rationnelle, avec généralisation du concept du recyclage. Dans le cadre de cette campagne nationale, plusieurs activités de sensibilisation seront organisées en partenariat avec les associations, selon la ministre qui a mis en exergue "le rôle essentiel de la société civile, notamment dans le développement du principe de la citoyenneté environnementale". Selon Mme Dahleb, cette campagne devra éga-

lement contribuer à consolider le changement positif vers des comportements sains qui servent l'environnement, la transformation vers l'économie verte et la lutte contre les effets négatifs induits par les changements climatiques. Le ministère œuvre à multiplier ce type de campagnes de sensibilisation qui consacrent la participation de la société dans la sensibilisation à la diminution des déchets, la lutte contre le gaspillage de la nourriture, l'encouragement à l'adoption des pratiques respectueuses de l'environnement, et la diffusion de la culture de l'intérêt porté aux places et aux rues, et ce en adoptant un plan de formation et d'accompagnement de tous les intervenants, a affirmé la ministre.

APS

UN HAUT COMITÉ POUR L'ÉVALUATION DES RISQUES BUDGÉTAIRES

Le ministre des Finances, Laaziz Faïd, a procédé, mardi 28 mars, à Alger à l'installation du Haut comité d'évaluation et d'alerte des risques budgétaires (HCRB), une instance chargée notamment d'identifier les risques budgétaires potentiels, susceptibles d'affecter les finances publiques, d'évaluer leur probabilité de survenance, ainsi que d'apprécier les dispositifs existants visant à maîtriser ces risques, indique un communiqué du ministère. Créé en application du décret exécutif n 20-335 fixant les modalités de conception et d'élaboration du cadrage budgétaire à moyen terme, ainsi que par l'arrêté du 8 juin 2021 fixant ses missions et son organisation, ce comité se charge aussi de la mise en place d'une plate-forme d'échange de données avec les institutions de l'administration publique et d'une démarche de suivi de l'évolution des indicateurs de gestion des risques budgétaires, précise la même source. Dans une allocution à cette occasion, le ministre des Finances a souligné que la mise en place du HCRB, « qui est un instrument important du nouveau mode de gouvernance financière, constitue une étape importante dans la modernisation de la gestion des finances publiques et la consolidation de la confiance des citoyens dans la gestion des deniers publics ». Il s'est dit convaincu « que cette démarche contribuera de manière significative à l'amélioration de la qualité de la gestion des finances publiques et à la prévention des risques budgétaires », ajoutant que « la création de cet organe s'inscrit dans la continuité des réformes engagées par les pouvoirs publics pour l'amélioration de la transparence et la qualité de l'information budgétaire ». Présidé par le ministre des Finances, le comité est composé des directeurs généraux relevant du ministère des Finances, du chef de l'Inspection générale des finances et du DG du Fonds national d'investissement (FNI), mais il peut dans le cadre de l'accomplissement de ses missions, faire appel à toute personne qui, en raison de sa compétence, est susceptible de contribuer utilement aux travaux inscrits à son ordre du jour, précise le communiqué. Il s'agit, en outre, d'un instrument qui permet d'identifier et de prévoir les risques liés aux équilibres macroéconomiques, à la dette publique, au financement des systèmes de sécurité sociale, aux participations de l'Etat (établissements et entreprises publics) ainsi qu'aux finances des collectivités locales. Selon les explications du ministère, à l'issue de chaque exercice, le Comité élaborera un rapport de synthèse intitulé « déclaration des risques budgétaires » portant sur les risques budgétaires et les propositions visant à limiter leurs effets, et ce en prévision des travaux de préparation du projet de loi de finances. De plus, le HCRB se réunit en session ordinaire deux fois par an, et se réunit en session extraordinaire.

R. E.

Dessalement d'eau de mer, une priorité absolue

Les projets de dessalement s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du programme complémentaire du plan d'urgence élaborés par le gouvernement pour l'année 2021 qui prévoit la réalisation de cinq nouvelles stations de dessalement d'eau de mer...



Les projets de stations de dessalement d'eau de mer sont vitaux pour atténuer les perturbations dans l'alimentation en eau potable et le stress hydrique dû à la faiblesse de la pluviométrie. «Les projets de stations de dessalement lancés à Boumerdès, Bejaia, El Tarf visent à produire 60% de nos besoins en ressources hydriques.

Un objectif qu'il est essentiel d'atteindre pour éviter les perturbations de l'alimentation en eau potable. Notre sécurité hydrique est l'une de nos priorités», a affirmé Mohamed Arkab, le ministre de l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab, lors de sa visite au projet de station de dessalement d'eau de mer de Djinet, dans la wilaya de Boumerdès, a insisté sur le respect des délais de réception. Après être informé d'un retard de 5 jours pour le début des travaux de génie civil, qui devait commencer le 25 mars dernier et reporté au 1er avril, le ministre a exprimé sa déception instruisant les responsables d'accélérer la cadence. «Vous avez tous les moyens pour être au rendez-vous et de livrer la station bien avant le délai de 24 mois. Il faut appliquer les 3 brigades de 8 heures par jour et ouvrir des chantiers dans plusieurs fronts», a-t-il fait remarquer. La station de dessalement de Djinet fait partie des grands projets lancés après les instructions du président de la République après les problèmes d'approvisionnement en eau potable, l'année dernière. Le projet exploite un littoral de près de

1.400 m et s'étale sur 16ha et 14ha dédiés à la base de vie et aux blocs administratifs. Située à 20km de la ville de Boumerdès, et mitoyenne de l'ancienne station de Djinet, la future station produira 300.000m3 par jour. «Ce projet une fois livré alimentera les réseaux d'AEP de la wilaya de Boumerdès et des villes limitrophes. Il sera d'un apport considérable», a-t-il relevé. Par ailleurs, Arkab a marqué une halte pour s'adresser aux travailleurs de la station pour les encourager. «Nous comptons sur vous pour avancer dans le projet. Vos efforts et votre engagement seront là pour achever ce projet avant les délais, et la mise en service de cette station est primordial pour la population», lance-t-il à l'adresse

des ouvriers. Son deuxième point de sa visite dans la wilaya, la délégation ministérielle s'est rendue à la station de dessalement d'eau de mer de Corso. Sur place, le ministre a donné des directives pour achever le projet. Pour cette station, il ne reste que l'installation des équipements. «Il est urgent de livrer le projet pour son entrée en exploitation», a-t-il insisté. Il est à rappeler que ces projets sont confiés au groupe Sonatrach. Ils s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du programme complémentaire du plan d'urgence des pouvoirs publics pour l'année 2021, qui prévoit la réalisation de cinq nouvelles stations de dessalement d'eau de mer.

Y. B.

DES MÉGA-OUVRAGES DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ MIS EN SERVICE SONELGAZ À L'ŒUVRE

Le groupe public Sonelgaz a annoncé mardi dernier dans un communiqué que sa filiale "Sonelgaz-transport électricité" a mis en service un nombre important d'ouvrages électriques pour une valeur globale de 24 milliards de dinars durant les quatre derniers mois. Plusieurs projets ont été ainsi réalisés en l'occurrence des postes de raccordement au réseau électrique, des transformateurs et des stations mobiles, et ce à travers l'augmentation de la capacité complexe de 1500 mégavolt-ampère (MVA) dans le but de garantir la sécurité du système électrique et d'assurer

une alimentation régulière des wilayas concernées en électricité et partant améliorer la qualité du service public et encourager le développement économique au niveau local, ajoute le communiqué. Dans une première étape, le programme réalisé pour la période allant du 01 décembre 2022 au 27 mars 2023 a concerné 19 wilayas.

Il s'agit de la réalisation de 4 ouvrages dans la wilaya de skikda, 3 dans la wilaya d'Al Tarf, 2 ouvrages dans les wilayas de Jijel, Boumerdes et Djelfa, un seul ouvrage dans les wilayas de Sétif, Oran, Khenchela, Naâma, el Bayadh, Saïda, Biskra, Sidi Bel Abbès, Bechar, Medea, Alger, Relizane, Tebessa et Oum el Bouaghi, note le document. Ces nouvelles réalisations permettront d'améliorer le niveau de raccordement et la qualité des services fournis en zones industrielles, zones d'activités, zones agricoles, stations de dessalement et centres urbains et ruraux, précise la même source. Pour ce qui est des autres projets stratégiques devant être réceptionnés, "la mise en service se fera en fonction du taux d'avancement des travaux et conformément aux délais préalablement impartis, soit avant l'été 2023 pour un été serein sans coupures, conclut le document.

Y. S.

PRODUITS AGRICOLES DE LARGE CONSOMMATION

Le ministère de l'Agriculture met en place des points de vente directe

Le ministère de l'Agriculture et du Développement rural annonce la mise en place de points de vente directe pour les produits agricoles de large consommation, au niveau des établissements et des offices relevant du secteur à travers le territoire national. Dans un communiqué rendu public, le ministère a souligné que les emplacements géographiques de ces points de vente peuvent être identifiés sur son site web "Souk" au lien

<https://souk.madr.gov.dz>. "Cette initiative vise à fournir aux consommateurs des produits agricoles de large consommation à des prix abordables", ajoute la même source. Cette dernière a fait savoir que le département ministériel avait supervisé le processus d'importation et de contrôle des veaux destinés à l'abattage par l'Algérienne des viandes rouges (ALVIAR). La société a également importé de la viande rouge fraîche. Et d'ajouter

que le ministère de l'Agriculture et du Développement rural "a mobilisé tous ses services notamment les services vétérinaires chargés du contrôle de la qualité, pour assurer la fourniture d'un produit de haute qualité à des prix compétitifs au profit du citoyen, afin de réguler le marché et permettre aux consommateurs d'acheter les produits en question à des prix raisonnables".

R. E.

Tirer des leçons des sacrifices des chouhada pour saisir la valeur de l'unité nationale

Ahmed Ben Abderazak, plus connu sous le nom de Si El Houas, est né en 1923 à M'chounech (wilaya de Biskra). Il débuta son militantisme au sein du Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD) et rejoint les rangs de l'Armée de libération nationale (ALN) dès le déclenchement de la Révolution...

Le ministre des Moudjahidine et des Ayants droit, Laïd Rebiga, a appelé depuis M'sila à tirer des leçons des sacrifices des chouhada pour saisir la valeur de l'unité nationale et de la cohésion des Algériens au cours de la glorieuse Révolution couronnée du recouvrement de la souveraineté nationale. Dans une déclaration à la presse au cimetière des chouhada de la commune de Sidi M'hamed lors de la commémoration du 64^e anniversaire de la mort des colonels Amirouche et Si El Houas, le ministre a relevé que les rédacteurs de la proclamation du 1^{er} Novembre 1954 étaient conscients de la notion suprême de l'unité nationale et les deux colonels martyrs étaient "imbibés" de patriotisme et de la pensée qui rassemble et ne divise pas donnant son plein sens à l'amour de la patrie et à sa défense avec acharnement et dessinant par leur sang l'image de l'Algérie dans laquelle fondent les divergences. M. Rebiga a ajouté que "plusieurs chefs de la Révolution libératrice, dont Didouche Mourad et Ben Abdelmalek Ramdhane, sont tombés au Champ d'honneur bien loin de leurs lieux de naissance et cela reflète la notion suprême de l'unité nationale que les générations montantes doivent prendre pour modèle", surtout que "nous sommes en pleine construction de l'Algé-



rie nouvelle". Le ministre a entamé sa visite dans la wilaya de M'sila par le recueillement à la mémoire des deux chouhada, le dépôt d'une gerbe de fleurs et la lecture de la Fatiha du Saint Coran à la mémoire des martyrs de la Révolution de libération au cimetière des Chouhada de la commune de Sidi M'hamed puis la visite du musée des colonels Amirouche (1926-1959) et Si El Houas (1923-1959), mitoyen au cimetière. Il a également présidé la distinction des lauréats du concours sur la vie des deux colonels organisé

par la direction locale des moudjahidine et ayants droit, une opération de reboisement des alentours du cimetière de chouhada et la baptisation de la bibliothèque de la même commune du nom du chahid Ahmed Yousfi avec remise d'un lot de livres d'histoire. Le colonel Amirouche Aït Hamouda est né à Tassaf Ouguemoun, dans la commune d'Iboudraren (wilaya de Tizi Ouzou). Ayant rejoint les maquis dès 1954, il occupa plusieurs responsabilités et fut connu pour son courage et son altruisme. Il devient colonel et commandant de la

Wilaya 3 historique. Ahmed Ben Abderazak plus connu par Si El Houas est né en 1923 à M'chounech (wilaya de Biskra). Il débuta son militantisme au sein du Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD) et rejoint les rangs de l'Armée de libération nationale (ALN) dès le déclenchement de la Révolution. Il fut chargé de plusieurs missions au sein de l'ALN jusqu'à sa mort au Champ d'honneur au côté du colonel Amirouche au cours d'un accrochage avec l'armée de l'occupation au Djebel Thamer en 1959. APS

AÏN DEFLA : PROGRAMMATION DE MULTIPLES ACTIVITÉS CULTURELLES

La direction de la culture et des arts de la wilaya d'Aïn Defla a élaboré un riche programme d'activités artistiques et culturelles pour assurer l'animation des soirées du mois de Ramadhan. Le programme commence par des soirées théâtrales qui auront lieu à la Maison de la culture Emir Abdelkader et le Théâtre communal Mahfoud-Touahri de la ville de Miliana du 27 mars au 12 avril, a indiqué la même source. Au total, 11 associations et troupes théâtrales se produiront tout au long de ce mois sacré. Il s'agit, entre autres des associations «Basma El wiam» et «Mahfoud Touahri», de la Coopérative «Ahl El Fen» et de la Troupe théâtrale «El Rokah», ajoute la même source, soulignant que les spectacles sont prévus à partir de 21h30. La musique andalouse et le chaâbi seront à l'honneur, du 1er au 12 avril, à la salle des conférences de la commune de Khemis Miliana, le musée communal d'Aïn Defla et le Théâtre communal Mahfoud-Touahri de Miliana, précise la direction de la culture. Des soirées musicales seront animées par de grands noms de la chanson chaâbi, notamment Abderrahmane Kobi qui sera présent le 5 avril à Miliana, Abdelkader Chaou, attendu dans la soirée du 10 avril à Khemis Miliana, en plus de plusieurs chanteurs connus dans le milieu artistique. Le Théâtre communal Mahfoud-Touahri de la ville de Miliana accueillera du 1er au 3 avril, trois soirées de musique andalouse qui seront animées par les associations «El Yousoufia» et «Ez-ziria» et la chanteuse Meriem Mettai. La direction de la culture et des arts a également programmé, des soirées poétiques à la bibliothèque principale de la lecture publique du 2 au 6 avril, en plus d'une caravane cinématographique qui projetera des films dans une quinzaine de communes du 3 au 19 avril.

R. R.

Projets d'investissement à Mostaganem : les investisseurs retardataires mis en garde

109 projets d'investissement dans les domaines industriel, touristique, agricole et des services en attente ont été étudiés en termes de procédure légale au niveau de la wilaya, ont indiqué les services de la wilaya. Selon la wilaya, les procédures de règlement de 75 projets d'investissement ayant obtenu au préalable une licence exceptionnelle d'exploitation ont été étudiées, et 34 nouveaux projets seront étudiés prochainement. Les procédures issues des réunions précédentes concernant le permis de construire et les contrats de concession, le certificat de conformité et le permis d'exploitation de ces projets ont été traitées, dont 13 ont été réglés définitivement. Le wali a donné des instructions afin de «statuer sur tous les dossiers, d'envoyer une mise en demeure à leurs propriétaires et d'annuler les licences exceptionnelles d'exploitation pour les investisseurs qui ont refusé les procédures de règlement prescrites et récupérer ainsi les biens immobiliers accordés». En ce qui concerne les 34 nouveaux projets d'investissement proposés à l'étude, le comité a fixé les modalités de règlement de 14 projets

liés à des cliniques médicales privées, à l'industrie manufacturière, au tourisme et aux services, tandis que d'autres projets sont en attente de l'adaptation des dispositions légales relatifs à l'octroi de foncier immobilier destiné à la réalisation. «Le wali a toujours insisté d'accorder toutes les facilités nécessaires aux investisseurs dans le respect des lois et règlements, à condition qu'ils soient convoqués et que des explications soient fournies concernant les nouvelles lois en vigueur et leurs délais légaux de règlement», a souligné la même source. Quant aux investissements dans le domaine marin et aquacole, 21 projets ont été étudiés au niveau des zones d'activités, 17 spécialisés dans la pisciculture en cages d'eau et 4 dans la conchyliculture. Après accord il a été décidé de «mettre en demeure les investisseurs qui n'ont pas respecté le cahier de charges et n'ont pas lancé leur projet».

Un délai de 10 jours pour rattraper le retard sous peine d'engager les procédures de résiliation des contrats de concession leur a été accordé. Aussi, 04 nouveaux projets aquacoles au niveau des plages des communes de Sidi Lakhdar et Stidia ont été étudiés, les subventions ont été approuvées et toutes les installations nécessaires seront fournies à condition de lancer ces projets dans les 06 mois.

R. R.

ORAN : LE GUICHET UNIQUE EN QUESTION

Pour le wali d'Oran, il est temps de mettre fin à certaines pratiques au niveau du guichet unique, notamment l'octroi des permis de construire au détriment des lois qui régissent l'opération. C'est ce qu'a déclaré Said Saayoud lors d'une réunion au niveau de la wilaya. Le premier responsable de l'exécutif a exhorté les présidents des Assemblées populaires communales, les délégués des secteurs urbains et les responsables des guichets uniques, présents à la réunion, de mettre en place

une nouvelle stratégie de travail basée surtout sur la transparence selon la loi, afin d'éviter d'être mêlés à des scandales et des affaires scabreuses. Il faut dire que ces dernières années, les permis du guichet unique étaient la source de plusieurs affaires et de conflits au niveau des différentes communes, notamment Bir el Djir et Oran. Des opérateurs économiques et des particuliers ont souvent dénoncé la lenteur des services du guichet unique dans le traitement des dossiers et la délivrance du permis de construire ou de démolir. Dans ce cadre, des facilités administratives sont introduites, dont la réduction

du nombre des documents requis et des délais de traitement du dossier à travers les guichets uniques. La durée de remise du certificat d'urbanisme est fixée par le ministère de l'Habitat, à compter de la date du dépôt du dossier, à 15 jours et à un mois pour les permis de lotir et les permis de démolir. Pour les permis de morcellement, leur durée est fixée de deux à trois mois. Les permis de construire sont délivrés durant les 20 jours qui suivent la date du dépôt de la demande si elle est approuvée. Mais certaines pratiques dénoncées font que ces durées s'allongent au grand dam du demandeur.

R. R.



Une invention de la civilisation de l'islam L'appareil photo

C'est le savant irakien Al-Hassan Ibn Al-Haitham qui a inventé la première « camera obscura », l'origine de l'appareil photo moderne. Le nom caméra est d'ailleurs dérivé du mot arabe « qamara », signifiant une salle foncée ou privée. Ce savant arabe est né en 965 à Bassora et meurt en 1039 au Caire. Il était à la fois mathématicien, astronome et physicien. Il a découvert que la lumière entre dans l'œil et non l'inverse. Il a inventé le premier appareil à sténopé après avoir étudié la manière dont la lumière passe à travers des volets des fenêtres. Il est également le premier savant qui a transformé la physique, considérée comme une activité philosophique, en une activité expérimentale concrète.



L'islam est par essence «religion universelle»

L'islam n'est pas «la religion des Arabes». L'islam est un message universel d'amour et de paix, une conception de l'univers et de la vie sur terre, une volonté de rechercher un accord complet avec ce que Dieu agrée (sens de «soumission», en arabe : « islam »), un ensemble de croyances, de valeurs, de principes et de règles, auxquels n'importe quel être humain peut adhérer.

Que l'on soit typé comme un Oriental ou comme un Africain à la peau sombre, que l'on soit blond aux yeux bleus ou jaune aux cheveux noirs de jais... Que l'on soit un Bédouin du désert ou un cadre informatique travaillant dans un gratte-ciel, que l'on soit navigateur voguant sur les eaux bleues ou ouvrier gagnant sa vie à la sueur de son front et à la force de ses bras... que l'on soit d'Orient ou d'Occident... Que l'on soit né dans une famille musulmane ou que l'on choisisse de se convertir à l'islam par conviction profonde et intime, après avoir été adepte d'une autre religion ou après avoir été athée... Que l'on soit homme ou femme... Que l'on soit âgé ou jeune... L'islam accueille toutes celles et tous ceux qui choisissent de plein gré d'adhérer à son message. Et tous ces gens deviennent musulmans et musulmanes au même titre que celles et ceux qui l'étaient déjà avant eux.

Dieu dit : « Ô vous les hommes, nous vous avons créés à partir d'un seul homme et d'une seule femme, et nous avons fait de vous des nations et des tribus pour que vous vous entre-connaissiez. Le plus noble d'entre vous, auprès de Dieu, est le plus pieux d'entre vous. Dieu est omniscient, Grand Connaisseur. » (Les appartements/13).

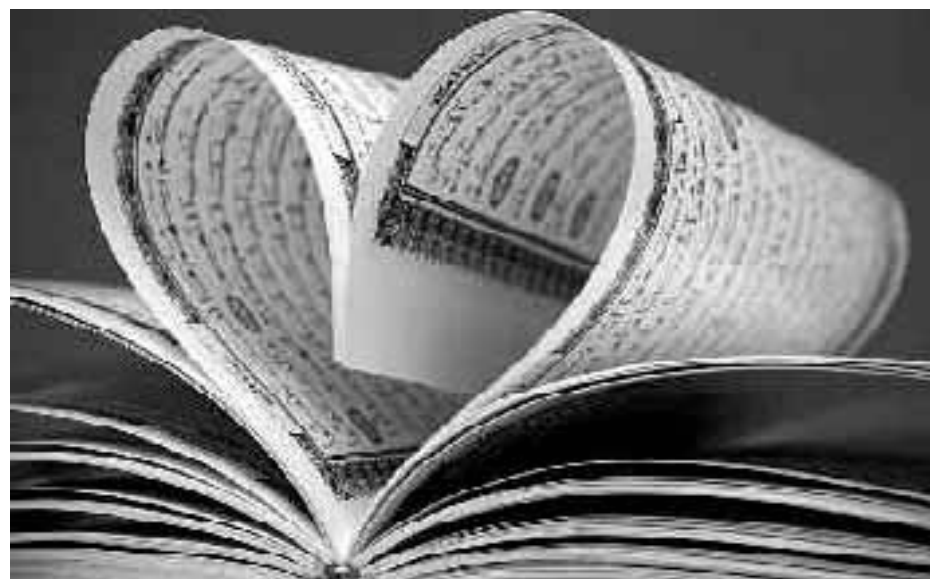
Il dit aussi : « Et parmi Ses Signes : Il vous a créés de terre, puis vous voilà des hommes se dispersant [dans le monde]. Et parmi Ses Signes : Il a créé pour vous, de vous-mêmes, des épouses pour que

vous viviez la tranquillité auprès d'elles et il a mis entre vous de l'amour et de la tendresse. Il y a en cela des signes pour ceux qui réfléchissent. Et parmi Ses Signes : la création des cieux et de la terre, et la diversité de vos langues et de vos couleurs. Il y a en cela des signes pour ceux qui savent. » (Les romains/20-22).

Aucune contrainte ne peut être exercée sur qui que ce soit pour le convertir à l'islam. Le Coran est clair : « Pas de contrainte en religion : la vérité s'est distinguée de l'erreur. » (La Génisse/256).

L'islam met en garde contre les sciences stériles

Dans le saint Coran, et selon nos grands savants, le Seigneur nous montre comment les ingrats et les négateurs des bienfaits infinis du Créateur se mettent parfois sur la route du savoir. Cependant et dès qu'ils ont acquis quelque science, leur conscience interne s'éteint devant cette lumière et leur savoir, au lieu de leur éclairer leur chemin, les laisse dans la plus grande perplexité et la plus sombre erreur. Avons-nous besoin de



RAMA

LE PÈRE DES RÉFORMES RELIGIEUSES EN ALGÉRIE ABDELHAMID IBN BADIS



Abdelhamid Ben Badis né le 4 décembre 1889 1 à Constantine, et décédé le 16 avril 1940 dans la même ville, était une figure emblématique du mouvement réformiste musulman en Algérie. Abdelhamid Ben Badis était le fils d'une famille de vieille bourgeoisie citadine, dont il revendiquait les origines berbères remontant aux Zirides, dynastie musulmane fondée au Xe siècle par Bologhine ibn Ziri. Il signait ses articles de presse Abdul Hamid Ibnou Badis Essanhadji c'est-à-dire de la confédération berbère Sanhadja. Ben Badis fonda en 1931 l'Association des oulémas musulmans algériens. C'est dans le mensuel al-Chihab qu'il publia, de 1925 jusqu'à sa mort, ses idées réformistes qui concernaient tant le domaine religieux que culturel et linguistique.

En 1936, Ben Badis participe à la fondation du Congrès musulman algérien (CMA). Ce dernier est dissous durant l'été 1937. La même année, Ben Badis revient à la tête de l'Association des oulémas musulmans algériens. L'une des préoccupations majeures durant cette période de la vie de Abdelhamid Ben Badis était la lutte contre la répression qui s'abattait sur les patriotes algériens et la dénonciation de la propagande fasciste et des agissements antisémites. Tout cela, il le faisait en pratiquant son travail quotidien en tant que journaliste.

En 1939, Ben Badis fonde un club de football dénommé Mouloudia Ouloum de Constantine (MOC). Le 16 avril 1940, Ben Badis meurt dans sa ville natale Constantine. Il fut enterré en présence de 20 000 personnes. Ses obsèques prirent l'aspect d'une gigantesque manifestation anticolonialiste. La fête nationale « Youm el Ilm », ou Journée du Savoir, est célébrée en son honneur le 16 avril.

Aucune contrainte ne peut être exercée sur qui que ce soit pour le convertir à l'islam. Le Coran est clair : «Pas de contrainte en religion : la vérité s'est distinguée de l'erreur.»

citer l'exemple autour de nous de ces peuples athées qui croient avoir atteint le summum du savoir et de la technicité mais qui ne sont même pas capables de connaître la paix et le bonheur dont jouissent les animaux sauvages ? La grande science dans cette vie, et le plus grand savoir consistent primordialement à croire en Dieu le Tout-Puissant, reconnaître et louer ces bienfaits, croire en son Messager, et au jour dernier. Donc si l'homme arrive à admettre sincèrement cette grande vérité, il ne peut que se féliciter d'avoir réellement été touché par la grâce Dieu, et d'avoir atteint le summum du savoir.

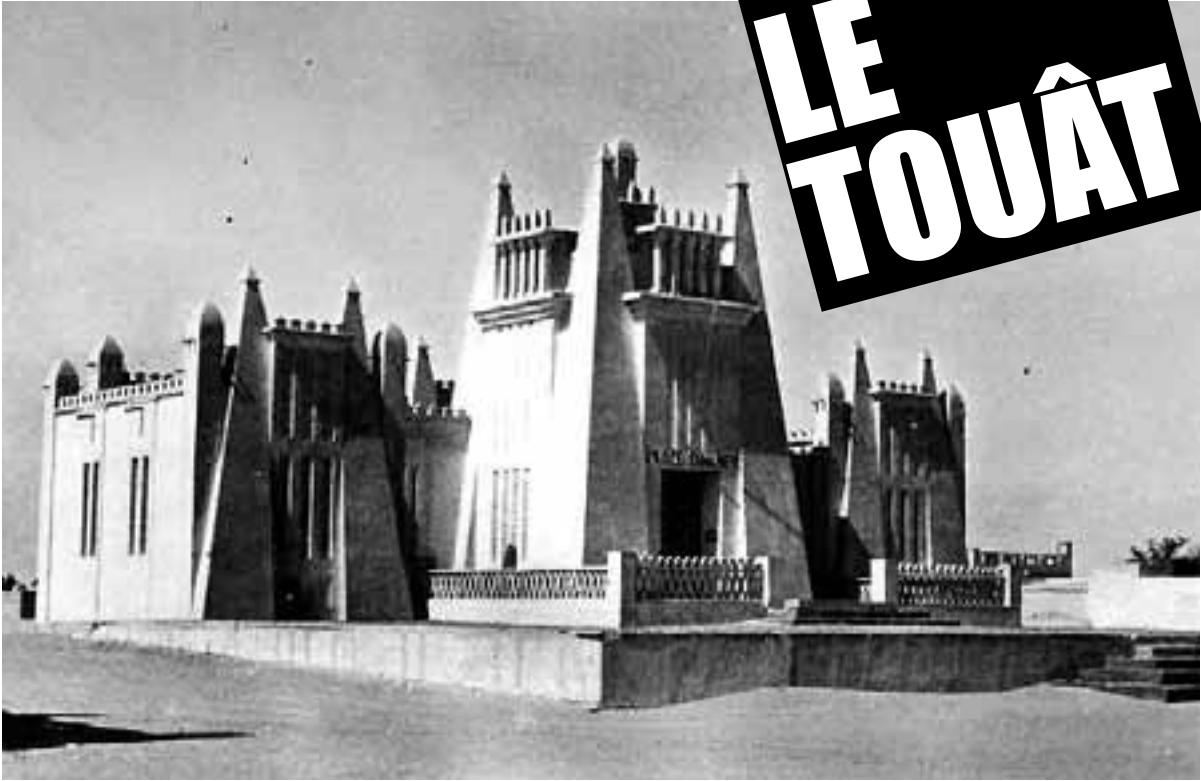


La pire chose est de nuire aux enfants de Dieu
Le Messager de Dieu a dit un jour
«Il existe deux traits dont aucune chose n'est plus élevée en bien qu'eux : la foi en Dieu et le service rendu aux serviteurs de Dieu, et deux traits dont aucune chose n'est plus élevée en mal qu'eux : l'association à Dieu et le mal envers les serviteurs de Dieu !»

DANESQUES

Une des plus riches villes commerçantes du monde de son époque

AU DÉBUT DU 14^e SIÈCLE, LE TOUAT EST SOUS L'AUTORITÉ DE L'ÉMIR MÉRINIDE ABŪ 'ALĪ (1333), ROI DE SIJILMASSA. MAIS DÈS LA FIN DU XVII^e SIÈCLE LE TOUAT DU FAIT DU COMMERCE TRANSSAHA RIEN RENTRE DANS L'ORBITE DE TLEMCCEN ET DES ZIANIDES.



Au **Moyen Âge**, les habitants du Touat (sud-ouest de l'Algérie actuelle) étaient proches de deux villes importantes au Sahara, à l'Ouest Sidjilmassa et à l'Est d'Ouargla. Le Touat était le point de jonction entre l'empire du Mali et l'Afrique du nord (Tiaret, Bejaia, Tunis, le Caire). L'influence des ibadites étaient probablement importantes chez les populations locales de la région. Plusieurs historiens rapportent qu'au cours du Moyen Âge, il y avait des Juifs et des Zénètes ibadites de la région qui faisaient du commerce entre Gourara et le Soudan et ils avaient aussi le contrôle des routes. Les conflits qui opposeront les empires arabes (abbassides, fatimides) aux nekkarites, aux ibadites et aux sufrites au Nord pro-

voque un changement important en Afrique du Nord. Des dynasties berbères se forment tour à tour. À leur tour, elles se confrontent entre elles lorsqu'elles prennent le pouvoir au Maghreb et en Andalousie. Vers le milieu du Xe siècle, les tribus arabes, venues d'Égypte pour réprimer les alliés des Fatimides en Ifriqiya, pénètrent dans le Sahara et vivront avec les populations déjà existantes. Plusieurs dynasties berbères prennent le Maghreb. Au début du 14^e siècle, le Touat est sous l'autorité de l'émir mérinide Abū 'Alī (1333), roi de Sijilmassa. Mais dès la fin du XVI^e siècle le Touat du fait du commerce transsaharien rentre dans l'orbite de Tlemcen et des Zianides. Bénéficiant du développement de

Tlemcen et de l'essor de Tombouctou, le Touat fut, dès la fin du VIII/XIV^e siècle, l'une des étapes principales sur les routes reliant l'Afrique du nord (y compris l'Égypte mamelouke) à l'Afrique subsaharienne. L'axe Tlemcen-Touat-Tombouctou joua un rôle singulier en permettant la mise en contact de ces espaces sahariens et sahéliers avec la capitale zianide alors grand centre d'élaboration du mālīkisme. Il devint une voie de transmission du savoir, et contribua à l'arrivée, dans les oasis et jusque dans la boucle du Niger, de savants formés dans cette ville. Le génois Antonio Malfante parcourt le Sahara à partir de Sijilmassa. Il est le premier européen à parcourir le Touat en 1447.

L'inénarrable lobby du...tube digestif

En l'absence des lobbys traditionnels qui font d'un pays un pays, à savoir le lobby d'affaires, les élites économiques, intellectuelles et culturelles, les associations de la société civile, le lobby du tube digestif berce le quotidien des Algériens au rythme de ses décisions. Depuis quelques temps, nous sommes formés et formatés, pour ainsi dire, aux proportions de notre ventre. Même les autorités s'y mettent. Dernière en date, la mobilisation de pas moins des milliers de commerçants dans le cadre du dispositif de permanence.



On mobilisera aussi les boulangers, qui seront opérationnels, et le pain vous en aurez, soyez-en certain. Pour les fruits et les légumes 33 mille commerçants dans l'alimentation générale et fruits et légumes, 11.949 pour les activités diverses et 462 unités de production (136 laiteries, 283 minoteries et 43 unités de production d'eaux minérales), précisez le communiqué. De quoi être heureux durant tout le mois ; les ministres seront satisfaits s'ils vous assurent le sachet de lait et la baguette de pain jusqu'après l'Aïd ; là où les dépenses pour nos enfants auront fini de nous mettre à genoux.



Une plante médicinale bien de chez nous LAHBEQ, LE BASILIC

Plante cultivée dans la région méditerranéenne que l'on utilise entière. En infusion le basilic est diurétique et tranquilisant, il aide la digestion. Un bouquet de basilic dans une pièce repousse les insectes. Egalement : Gastrite, dyspepsie, aérophagie, vomissements, toux, coqueluche. Et en usage externe : Aphtes, orgelets. En infusion : 5 g de feuilles ou sommités fleuries pour 100 g d'eau, deux à trois fois par jour après les repas. Garder une plante de basilic pour protéger une pièce de l'intrusion des insectes.

L'ALGÉRIE A RATIFIÉ L'ACCORD PORTANT CRÉATION DE LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE EN MARS 2018

La ZLECAF, futur eldorado commercial à 3,4 billions de dollars

Et si l'histoire était appelée à se répéter? Et si la ZLECAF était le futur centre des affaires non pas uniquement de l'Afrique, mais aussi du monde?

A un moment crucial de la vie contemporaine, la guerre en Ukraine est en train de détruire l'Europe. Les signes du ravage provoqué sont déjà là, visibles, sous nos yeux, pour qui sait regarder. Cette guerre qui tend à s'internationaliser fait déjà ses premières victimes. L'Europe en sortira fragilisée. L'Europe ira certainement vers l'Afrique, comme elle l'a déjà fait il y a plus de cinq siècles. En ces temps, les migrations d'affaires se faisaient en sens inverse. On venait de Venise, de Rome, de Naples, de Marseille, de Londres, de Madrid, de Lisbonne et d'Amsterdam vers le Sahel pour faire fortune, investir ou ramener la poudre d'or, cédée à très bon marché sur les places sahéniennes. Des villes comme Touât, Tamentit, Tidikelt, Abalessa, Gao, Tombouctou, Djené ou Aoudoughast étaient comme Paris, Berlin, New York, Pékin ou Tokyo aujourd'hui.

Si l'on prend la peine de lire par exemple "la Relation du voyage à Touât", écrit par le Vénitien Antonio Malfante, on saisira mieux que le commerce se faisait à l'inverse de ce qui se fait aujourd'hui. C'est le nord qui venait au sud se ravitailler, faire des affaires et s'enrichir.

La ZLECAF, un marché à 50 milliards de dollars

Hélas, les temps ont changé, mais l'Afrique se remet encore debout. Cela prendra du temps, mais ça se fera, sans aucun doute. La ZLECAF constitue un autre jalon pour le retour au premier plan. L'Afrique, qui s'émancipe peu à peu de ses anciens colonisateurs - et de quelle manière ! - prend ses affaires en main, comme on le voit dans la vaste bande saharosahélienne. En créant la Zone de libre-échange continentale, l'Afrique se donne les outils de sa politique. La ZLECAF, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021, a créé la plus grande zone de libre-échange au monde par le nombre de pays participants. Elle consolide un marché d'environ 1,3 milliard de dollars dans 55 pays membres de l'UA dont le PIB combiné s'élève à 3,4 billions de dollars. En outre, il pourrait potentiellement sortir 50 millions d'Africains de la pauvreté et augmenter les revenus du continent de 470 milliards de dollars.

Dans le cadre de la ZLECAF, les droits de douane de 90 % des marchandises libéralisées seront réduits au plus tard en 2030 et de 7 % en 2035. Les pays sont autorisés à taxer 3 % des biens produits.

Bientôt, l'Africa Financial Industry Summit 2022 se tiendra à Lomé. Il est prévu pour les 28 et 29 novembre prochains. D'après l'administrateur et directeur général du groupe



bancaire panafricain, c'est une certitude : « La Zlecaf offre l'opportunité d'aller plus loin au profit de la population ».

FACILITÉ DE LA CIRCULATION DES BIENS ET DES PERSONNES

Un marché de 1,2 milliard de personnes d'une valeur de 3000 milliards USD. Voilà en termes actuels ce que vaut ce marché qui fait intéresser toutes les puissances du monde à ses débouchés.

Selon l'accord portant sa création, la ZLECAF vise à créer un marché unique pour les marchandises et les services facilité par la circulation des personnes afin d'approfondir l'intégration économique du continent africain et conformément à la vision panafricaine d'une "Afrique intégrée, prospère et pacifique" telle qu'énoncée dans l'Agenda 2063.

De plus, il s'agit à travers cet accord de créer un marché libéralisé pour les marchandises et services à travers des cycles successifs de négociations, de contribuer à la circulation des capitaux et des personnes physiques et faciliter les investissements en s'appuyant sur les initiatives et les développements dans les Etats parties.

Autre objectif mentionné, celui de poser les bases de la création d'une union douanière continentale à un stade ultérieur,

promouvoir et réaliser le développement socio-économique inclusif et durable, l'égalité de genres et la transformation structurelle des Etats parties et renforcer la compétitivité des économies des Etats parties aux niveaux continental et mondial. Il s'agit également de "promouvoir le développement industriel à travers la diversification et le développement des chaînes de valeurs régionales, le développement de l'agriculture et la sécurité alimentaire, de résoudre les défis de l'appartenance à une multitude d'organisations qui se chevauchent, et accélérer les processus d'intégration régionale et continentale".

Parmi les objectifs spécifiques de l'accord, figurent aussi l'élimination progressive des barrières tarifaires et non-tarifaires au commerce de marchandises, la libéralisation progressive du commerce des services et la coopération en matière d'investissement, de droit de propriété intellectuelle et de politique de concurrence.

L'ALGÉRIE RATIFIE L'ACCORD PORTANT CRÉATION DE LA ZLECAF

L'Algérie a ratifié l'accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf), avait notifié un décret présidentiel publié au Journal officiel (JO) n 36.

"Est ratifié et sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire, l'accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine, signé à Kigali, le 21 mars 2018", est-il indiqué dans ce décret présidentiel n° 21-133, signé le 5 avril dernier par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune.

Selon l'accord portant sa création, la ZLECAF vise à créer un marché unique pour les marchandises et les services facilité par la circulation des personnes afin d'approfondir l'intégration économique du continent africain et conformément à la vision panafricaine d'une "Afrique intégrée, prospère et pacifique" telle qu'énoncée dans l'Agenda 2063.

De plus, il s'agit à travers cet accord de créer un marché libéralisé pour les marchandises et services à travers des cycles successifs de négociations, de contribuer à la circulation des capitaux et des personnes physiques et faciliter les investissements en s'appuyant sur les initiatives et les développements dans les Etats parties.

Autre objectif mentionné, celui de poser les bases de la création d'une union douanière continentale à un stade ultérieur, promouvoir et réaliser le développement socio-économique inclusif et durable, l'égalité de

genres et la transformation structurelle des Etats parties et renforcer la compétitivité des économies des Etats parties aux niveaux continental et mondial. Il s'agit également de "promouvoir le développement industriel à travers la diversification et le développement des chaînes de valeurs régionales, le développement de l'agriculture et la sécurité alimentaire, de résoudre les défis de l'appartenance à une multitude d'organisations qui se chevauchent, et accélérer les processus d'intégration régionale et continentale". Parmi les objectifs spécifiques de l'accord, figurent aussi l'élimination progressive des barrières tarifaires et non-tarifaires au commerce de marchandises, la libéralisation progressive du commerce des services et la coopération en matière d'investissement, de droit de propriété intellectuelle et de politique de concurrence. En outre, il s'agit pour les Etats parties de la Zlecaf de coopérer dans tous les domaines liés au commerce, de coopérer dans le domaine douanier et dans la mise en oeuvre des mesures de facilitation des échanges, d'établir un mécanisme de règlement des différends concernant leurs droits et obligations et d'établir et de maintenir un cadre institutionnel de mise en oeuvre et de gestion de la zone.

I.M.Amine

MONDIAL U20 EN INDONÉSIE

Annulation du tirage au sort, négociations prévues avec la FIFA

Le président de la Fédération indonésienne de football (PSSI) prévoit de s'entretenir à Zurich avec des responsables de la FIFA. Selon le ministre indonésien du Développement humain et des Affaires culturelles Muhadjir Effendy, les pourparlers que va entamer la Fédération indonésienne de football à Zurich signifient au moins que "la FIFA comprendra la position de l'Indonésie".

L'organisation de la coupe du monde de football des U20, prévue du 20 mai au 11 juin en Indonésie semble compromise après l'annulation du tirage au sort de la compétition, programmée vendredi 31 mars à Djakarta où des manifestations de protestation avaient été organisées contre la présence de l'équipe de l'entité sioniste à ce mondial. Depuis le 20 mars dernier, des manifestations rassemblant des centaines de personnes, selon la presse locale, avaient protesté dans la ville de Djakarta contre la présence de l'équipe de football de l'entité sioniste, à cette coupe du Monde, que s'apprête à organiser l'Indonésie. Les manifestants portaient des drapeaux de l'Indonésie et de la Palestine en signe d'opposition à la participation de l'entité sioniste à la Coupe du monde et ont réclamé l'exclusion de cette équipe. Ces mouvements de protestations avaient provoqué une onde de

MESSI ET L'ARGENTINE HONORÉS PAR LA CONMEBOL

La sélection argentine de football et sa star Lionel Messi, sacrés au Mondial-2022, ont été honorés lors d'une cérémonie baptisée « Nuit des étoiles » au siège de la Conmebol au Paraguay. « Il était temps qu'une équipe sud-américaine redevienne championne du monde », a affirmé lundi Messi, qui a assisté à l'inauguration d'une statue à son image au musée du football de la Fédération sud-américaine de football, aux côtés de celles de Pelé et de Diego Maradona. Messi a été largement acclamé lors de cet événement qui a fait couler des larmes d'émotion chez les 25 joueurs et les membres de l'encadrement argentins réunis à Luque, près d'Asuncion. « Je suis comblé. C'est ce qui me manquait. J'ai pu tout réussir dans le football. Je remercie mes coéquipiers pour ce beau cadeau qu'ils m'ont fait. Maintenant, je dois profiter de ce qu'il me reste (en tant que footballeur), quoi qu'il arrive », a humblement déclaré l'attaquant de 35 ans, qui a participé à cinq Coupes du monde.

R.S.



choc antisioniste dans ce pays de plus de 270 millions de personnes, encouragés par le refus du gouverneur de l'île de Bali d'accueillir l'équipe de l'entité sioniste. Le Jakarta Post a révélé, début mars, que le gouverneur de Bali, Wayan Koster, a écrit au ministre de la Jeunesse et des Sports pour l'inviter à adopter une politique interdisant l'équipe de l'entité sioniste de venir jouer à Bali, en raison de la répression du peuple Palestinien. Le gouverneur de l'île de Bali avait également transmis ce courrier à la fédération indonésienne de football, la PSSI, qui a, de son côté, confir-

mé la volonté de Wayan Koster d'interdire la présence de l'équipe de football de l'entité sioniste. L'opposition autant du gouverneur de l'île de Bali que du peuple Indonésien, solidaire avec la Palestine, à la présence dans le pays de l'équipe de l'entité sioniste a fatalement entraîné la suspension du tirage au sort de la compétition, prévu vendredi 31 mars dans la capitale, Djakarta. Aucune nouvelle date n'a été annoncée pour le moment. Pour autant, des informations proches des milieux sportifs à Djakarta font état, mardi, de l'intention de la Fédération indonésienne de

reprendre contact avec la FIFA pour tenter de trouver une solution. Le président de la fédération indonésienne de football (PSSI) prévoit de s'entretenir à Zurich avec des responsables de la FIFA. Selon le ministre indonésien du Développement humain et des Affaires culturelles Muhadjir Effendy, les pourparlers que va entamer la fédération indonésienne de football à Zurich signifient au moins que "la FIFA comprendra la position de l'Indonésie", rapporte l'agence Antara.

R.S.

FUTSAL (TOURNOI DE LA PRESSE)

L'équipe de l'APS entame la compétition avec un nul contre Elikaa (4-4)

L'équipe de football de l'APS (Algérie Presse Service) a entamé le tournoi de Futsal de la presse nationale avec un nul salubre contre l'équipe du quotidien Elikaa (4-4), lundi soir, à la salle Harcha-Hacène (Alger), lors de la 1^{re} journée du groupe F de la 2^e édition du tournoi. Méconnaissable lors de la première période, achevée avec un lourd retard de quatre buts, l'équipe de l'APS a réussi une remontada durant la seconde mi-temps, grâce notamment à un triplé d'Amine Djenane et une égalisation à quelques secondes de la fin du match, au grand dam de tous les joueurs de l'équipe qui jouent ensemble pour la première fois. Dans l'autre match du groupe, la Radio nationale (1) a pris le meilleur sur DZ Match (6-3).

Après ces résultats de la 1^{re} journée du groupe F, l'équipe de l'APS partage la seconde position avec son adversaire du jour (1 point), derrière l'équipe de la radio (3 points), alors que la formation de DZ Match est dernière avec zéro point. Le prochain match de l'équipe de l'APS est programmé pour le samedi 1 avril à 22h00, et se veut capital pour maintenir ses chances de qualification aux 8^{es} de finale, alors que le second match du groupe débutera à 23h00, entre la Radio nationale (1) et le quotidien Elikaa.

LES RÉSULTATS COMPLETS DE LA 1^{RE} JOURNÉE DU 2^E TOURNOI FUTSAL DE LA PRESSE SPORTIVE :

Groupe A:
Awrass - Hayet TV (5-4)
Chabaka Sport - Echaab (8-7)

Groupe B:
Canal Algérie - ENTV1 (5-1)
Dzair Tub - Biled TV (10-1)
Groupe C:
Watania TV - Essalam (3-3)
ENTV2 - Horizons (3-3)
Groupe D:
Al Djazair Al-djadida - CIP (6-2)
Al-Barlamania TV - Radio2 (3-1)
Groupe E:
Jil DZ - Echoukuk News (4-4)
El Haddef TV - Ennahar Online (6-0)
Groupe F:
APS - Elikaa (4-4)
Radio (1) - DZ Match (6-3)
mardi 28 mars:
Groupe G:
AL24 News - City Boumerdès
Koora News - EnnaharTV.

APS

CANOË KAYAK 19 JEUNES TALENTS EN REGROUPEMENT À DOUÉRA

Dix-neuf jeunes kayakistes (13 garçons et 6 filles) sont entrés en regroupement lundi après-midi au barrage de Douéra (Alger), pour un stage bloqué d'une semaine, incluant des cours pratiques et théoriques, qui se poursuivront jusqu'au 2 avril prochain, a-t-on appris auprès de la Fédération algérienne des Sociétés d'aviron et de Canoë Kayak. Il s'agit de Belalem Mohamed Khalil, Belaribi Abdelkarim, Khaoua Younes Abdelfattah, Boukazoula Wassim Abdellah, Bougharaf Walid, Boussad Sid Ali, Badache Ayoub, Guessier Ramy, Kichou Ziyad Abderahmane, Boussaâdia Mohamed Ramy, Yanis Mentouri, Ouchikh Soheib et Merrikhi Wassim chez les garçons, ainsi que Soujoud Sirat, Rezag Bedida Meriem, Hadjer Boucetta, Marwa Oualah, Salsabile Houilloui et Sarah Hadid chez les filles. « Les cours pratiques se dérouleront au barrage de Douéra, alors que la formation théorique et le travail physique sont prévus au Centre de regroupement des élites sportives à Souidania », a-t-on précisé de même source. « Ce stage sera suivi d'un deuxième regroupement, du 2 au 8 avril, également au barrage de Douéra », a encore annoncé l'instance fédérale dans un bref communiqué, diffusé sur son site officiel. Des stages qui, selon la même source, s'inscrivent dans « le programme de développement » prôné par la Fédération, particulièrement à travers la formation des jeunes talents.

R.S.

HANDBALL LOURDE DÉFAITE DE L'EN U17 FACE À L'EGYPTE

Reconstituée récemment par la fédération de handball, l'équipe nationale masculine U17 a eu enfin une occasion de jouer des matches amicaux. Actuellement en Egypte, les poulains de Mekki Mohamed ont concédé une lourde défaite lundi soir face à l'Egypte (25-44). La rencontre s'est jouée en trois mi-temps de 20 minutes pour permettre aux deux entraîneurs de tester tous les joueurs. Une occasion pour les coéquipiers de Kaddour Ahmed Oussama de se frotter à la meilleure équipe en Afrique. Au-delà du résultat, le coach national a certainement eu une idée plus claire sur l'état de forme de chaque élément. Longtemps en veilleuse, l'équipe nationale U17 poursuivra sa préparation avec une 2^e rencontre face à l'Egypte, ainsi qu'une double confrontation face à l'Arabie Saoudite. Deux styles de jeu différents qui vont donner l'occasion aux joueurs de s'améliorer. Avec comme objectif de travailler au niveau de la base, le nouveau Bureau fédéral a relancé les sélections de jeunes catégories. Une vaste opération de détection a été entamée. Une première étape qui a permis de dégager un nombre important de jeunes dans plusieurs catégories. Toutefois, la clé de la progression de cette vague de pépites est de jouer des matches face à des sélections. Il est clair que la comparaison avec une équipe comme l'Egypte n'a pas lieu d'être. Les Pharaons sont entrain de cueillir les fruits d'une politique de formation continue lancée depuis des années.

R.S.

LES VALEURS RELIGIEUSES ET LA PAIX MONDIALE SOULIGNÉES

Ouverture du 2^e Forum de la pensée culturelle islamique à Alger

La ministre de la Culture et des arts, Mme Soraya Mouloudji, a présidé, mardi à Alger, l'ouverture de la 2^e édition du "Forum de la pensée culturelle islamique".

La première rencontre intellectuelle hebdomadaire de cette nouvelle édition, organisée durant tout le mois de Ramadhan, a porté sur les valeurs religieuses et la paix mondiale à la lumière des nouvelles mutations internationales, avec la participation d'enseignants universitaires et de chercheurs spécialisés. Dans son allocution à l'ouverture de la 2^e édition du "Forum de la pensée culturelle islamique" au Palais de la culture Moufdi Zakaria sous le thème "Dialogue et coexistence", Mme Mouloudji a souligné que "l'Algérie puise sa politique de son patrimoine religieux et national et reste fidèle à ses positions basées sur la réconciliation, la stabilité des peuples et le droit à l'autodétermination, en témoignent la récente réconciliation des factions palestiniennes et l'unification des rangs arabes au sein de la Ligue arabe lors du dernier Sommet arabe tenu à Alger. "L'Algérie œuvre sans relâche à mettre fin à la violence et au terrorisme dans les pays africains, notamment au sahel afri-



cain, à la faveur d'un discours religieux modéré inspiré d'un patrimoine soufi spirituel qui constitue un rempart et une référence religieuse", a-t-elle ajouté. "Notre religion, notre Révolution de novembre et notre Histoire prônent le dialogue et le vivre-ensemble. Nos centres scientifiques furent autrefois des modèles de l'éthique du débat intellectuel et de la diversité culturelle", a souligné Mme Mouloudji ajoutant que "l'Algérie aujourd'hui a pu en finir avec la violence et la haine et rejette ainsi toutes formes de discrimi-

nation, religieuses ou raciales". Le Forum dans sa deuxième édition, expliquent les organisateurs, porte principalement sur les questions de valeurs et de paix, et sur l'impact des valeurs spirituelles ou sociales sur la paix sociale et la sécurité internationale, mais aussi sur le rôle du

système des valeurs dans la promotion de la société civile. La première conférence à laquelle ont pris part un nombre de personnalités culturelles et religieuses, a été marquée par les interventions des universitaires Mustapha Radji, Mohamed Khoudja et Badreddine Zouaka

qui ont évoqué l'héritage soufi algérien en tant que pilier fondamental de la paix entre les cultures et les nations, et le rôle des valeurs de paix et de coopération mondiale dans la lutte contre le changement climatique

R.C./APS

CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DU THÉÂTRE Présentation de la pièce "Avant la Lumière"

Le Théâtre régional "Abdelkader Alloula" d'Oran a célébré, lundi, la Journée internationale du théâtre en présentant la pièce "Avant la Lumière", qui traite du crime de l'organisation terroriste de l'armée secrète française (OAS), place Tahtaha (Oran). Cette pièce décrit l'attentat terroriste commis par cette organisation qui a fait exploser deux voitures piégées sur la place Tahtaha dans le quartier de Medina Jdida, le 28 février 1962, correspondant au 23^e jour du Ramadhan, où des dizaines d'Algériens sont tombés en martyrs et des centaines ont été blessés. Sept comédiens, étudiants du Département d'Art Dramatique de l'Université d'Oran-1 "Ahmed Ben Bella" ont participé à ce travail artistique, écrit et réalisé par Yahia Benhamou et produit par la troupe "Nouveau Théâtre", en plus des techniciens. "Avant la Lumière" est la première œuvre théâtrale à aborder le sujet de ce crime odieux,

a indiqué, à l'APS, le metteur en scène Benhamou, soulignant que la pièce, présentée six fois et qui a récemment participé au Festival des départements des arts de l'Institut supérieur des métiers des arts de l'audiovisuel à Bordj El Kiffan (Alger), a connu une forte affluence du public et des adeptes du mouvement théâtral à Oran. La troupe "Nouveau Théâtre", qui a reçu le soutien et l'accompagnement du Théâtre d'Oran, prépare également un nouveau spectacle théâtral qui traite du crime d'explosions nucléaires perpétré par le colonisateur français à Reggane (Adrar), a-t-on indiqué. Pour rappel, la troupe "Nouveau Théâtre" active depuis 2018 et compte trois productions, à savoir "Toi ou moi", "Meristane" et "Sayed El-Heu", sachant que cette dernière a remporté le prix du meilleur spectacle intégré au Festival International de Théâtre "Omar Khelfa" en Tunisie.

I. M.

Le théâtre de rue subjugué le public au centre-ville d'Annaba

Un spectacle de théâtre de rue a subjugué le public présent, lundi-soir à la place de la Révolution du centre-ville d'Annaba à l'occasion de la célébration de la journée mondiale du théâtre (27 mars). La troupe de la coopérative culturelle "Tassili" de Constantine a interprété plusieurs scènes de la pièce "Rih fi Chebek" (Le vent dans les filets), a indiqué Yacine Tounsi, concepteur du spectacle, qui a fait

part à l'APS de son "bonheur" de voir la réaction du public constitué de passants, de familles et de jeunes estimant que ça était "un acquis pour le théâtre de rue et l'art dramatique". Quatre comédiens ont partagé les rôles du spectacle axé sur le thème de l'escroquerie et la course vers le gain facile. Parallèlement, la salle du théâtre, Azzedine-Medjoubi a accueilli la présentation de la

pièce "Fordja Show" de la coopérative des arts et de la culture de Sétif suivi d'un hommage rendu à plusieurs comédiens. Cette soirée a été voulue une célébration de la journée mondiale du théâtre et a coïncidé avec le programme d'animation des soirées du mois de Ramadhan élaboré par le théâtre régional en coordination avec la direction des arts et de la culture

I.M./APS

PRÉVU DANS LA CAPITALE RUSSE DU 20 AU 27 AVRIL PROCHAIN "Kyoko, la saison des vendanges des rêves", de Hamid Benamra, au Festival du film de Moscou

I.M. Le long métrage "Kyoko, la saison des vendanges des rêves", produit et réalisé par le cinéaste algérien Hamid Benamra, est au programme du 45^e Festival international du film de Moscou (MIFF), prévu dans la capitale russe du 20 au 27 avril prochain, a-t-on appris auprès de l'équipe du film. Coproduit avec le cinéaste syrien Mohamed Malas, "Kyoko, la saison des vendanges des rêves", dernier de Hamid Benamra, prendra part à son premier festival international au Moscow-IFF. Dans un style propre au réalisateur à la croisée des chemins entre plusieurs genres cinéma-

tographiques, "Kyoko, la saison des vendanges des rêves" sonde le rapport à l'art, à l'espace et à l'Autre à travers les parcours d'une dessinatrice japonaise, une danseuse contemporaine française, et un guitariste espagnol. Avec beaucoup de poésie et une esthétique de l'image qui se perd dans l'urbain et dans le naturel, une incontournable touche musicale très familière, Hamid Benamra explore aussi le rapport à l'exil, à l'intégration et la spécificité culturelle de chacun tout en révisant, comme à chaque œuvre son propre regard sur son film. Cinéaste indépendant, Hamid Benamra avait pris part à un

grand nombre de manifestations cinématographiques à travers le monde avec "Bouts de vie, bouts de rêves" (2012), avant de sortir en 2015 "Rêveries de l'acteur solitaire", un hommage au comédien algérien Mohamed Adar, sélectionné à une dizaine de festivals. En 2016, il sort "Hizam" également présenté dans plusieurs festivals dont ceux du Caire, de Tétouan et de Yalta. En 2019 il présente son film "Timelife" à ce même Festival international du film de Moscou, fondé en 1935, et qui s'est tenu de manière irrégulière avant de s'imposer comme vitrine cinématographique de la région à la fin des années 1960

L'EXPRESSDZ

Pour toutes vos annonces publicitaires, anniversaires, félicitations...
Contactez le service pub au numéro de **téléphone/ fax :**
023.70.99.92

Ou adressez-vous au Service pub : sis à la maison de la presse **Abdelkader Safir, 02 Rue Farid Zouiouache, Kouba, Alger**
E-mail : redaction.mehdaoui1969@gmail.com

Suivez-nous sur :
www.lexpressquotidien.dz
Ou sur notre page Facebook :
L'EXPRESSDZ

République Algérienne Démocratique et Populaire
Direction de la Jeunesse et des Sports
Wilaya de Blida

Mise en Demeure N°01.

Le BET SERAGHNI MOHAMED domicilié à cité 1306 logt bâtiment 79 N°31 Ain Naadja –Alger détenteur de la convention N° 1208/DJS/2010 du 25/10/2010 Etude et Suivi de la réalisation de deux Complexes Sportifs de Proximité à (BOUGARA-BENI TAMOU), avec la direction de la jeunesse et des sports de la wilaya de Blida sise Rue Mellak Abdelkader N°188 Ouled Yaich, est mis en demeure afin de procéder à la régularisation de sa situation administrative.

Un délai de 08 jours lui est accordée pour y remédier à cette situation avant de procéder à la résiliation aux tords du BET .

L'EXPRESS DU 30/03/2023

ANEP : N° 2316007954

Sur page Facebook:
L'EXPRESSDZ



Contactez le service pub au numéro de **téléphone/ fax :**
023.70.99.92

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA D'ADRAR
DAIRA DE ZAOUJET KOUNTA
COMMUNE ZAOUJET KOUNTA
N I F: 098401116014834

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 03 /2023

Le président de l'assemblée populaire de la commune de zaoujet kounta un appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales , et a pour objet l'exécution du Projet :

Réalisation d'une place publique au siège de la commune

Tout soumissionnaire ou candidat qualifié , remplissant les deux conditions minimales suivantes:

- Le candidat doit avoir réalisé au moins un projet au domaine de construction dont leur montant plus ou égale 14.000.000,00 DA, réalisé en dernières dix (10)ans . (transféré par Attestation de bonne exécution)
- Qualification professionnelle (catégorie 04 et plus) activité principale construction ou travaux publique .

Peut ou par son représentant désigné à cet effet, retirer le cahier des charges au bureau du marché de la commune de zaoujet kounta contre paiement de 15.000,00 DA.

Les offres doivent parvenir à Mr le Président de l'Assemblée Populaire Communale de zaoujet kounta elles contiennent, le dossier de candidature, l'offre technique, l'offre financière .elles sont posé dans des enveloppes différentes et cachées chaque enveloppe montre la dénomination de l'entreprise et le référentiel et sujet de l'appel d'offre ,elle contient la location « dossier de candidature » ou « offre technique » ou « offre financier » suivant le cas ,ces enveloppes sont posé par une enveloppe extérieure caché et abasour, cette dernière doit porter la mention «elle est ouvert seulement par la comité d'ouverture des enveloppes et évaluation des offre - APPEL D' OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 03/2023 - l'objet de l'appel d'offres nationaux.

N.B. Les établissements qui ont des projets en cours d'exécution avec le pouvoir adjudicateur et dont le pourcentage d'achèvement n'a pas dépassé 80% ne sont pas concernés par cette annonce.

CONTENU DE L'OFFRE

Les offres des soumissionnaires doivent comporter : un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière.

✓ **Le dossier de candidature :**

- La déclaration de candidature dûment renseignée , signée ,cachetée et daté .
- La déclaration de probité dûment renseignée, signée ,cachetée et daté .
- Une copie du Certificat de qualification , et de classification professionnelle(catégorie 04 et plus) activité principale construction et travaux publique .
- Liste de références professionnelles(Attestation de bonne exécution pour des projets similaires pendant les dernières dix (10) ans.
- Tout document imposé par le cahier des charges
- Reçu de paiement de cahier des charges

✓ **L'offre technique :**

- La déclaration à soumettre dûment renseignée, signée , cachetée et daté .
- le présent cahier des charges ,signé et paraphé et porteur à la dernière page, la mention manuscrite " lu et accepté ".
- Tout document ou pièces permettant l'évaluation des capacités des candidats :
 - liste humaine (attaché à situation d'affiliation et attestation de mise à jour à la présente année) .
 - «Lise matériel (attaché à carte grise attestation d'assurance de véhicule» Minutes d'inspection «Signature »).
- Le mémoire technique justifiant (selon annexe cahier des charges) dûment renseignée, signée et cachetée et daté .
- Planning et détail d'installation de chantier et d'exécution des travaux.

✓ **L'offre financière :**

- La lettre de soumission dûment renseignée, signée , cachetée et daté ;
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) dûment renseigné , signé ,cachetée daté ;
- Le détail quantitatif et estimatif (DQE) dûment renseigné, signé , cachet et daté

La durée de préparation des offres est déterminé par dix (10) jours à partir de la date de publication de la présente avis dans la presse ,si cette date coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres sera prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les offres seront déposées au niveau du bureau du secrétaire de l'APC de zaoujet kounta, dans le jour correspondant au dernier jour de la durée de préparation des offres de 8h à 09h.

L'ouverture des plis sera tenue le jour de dépôt des offres à dix heures et trente minutes (10h30), en séance publique au siège de la commune, Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant trois (03) mois augmentés par la durée de préparation des offres à compter de la date de dépôt des offres (100 jour) .

Cette annonce est une invitation aux soumissionnaires à assister à la séance d'ouverture.

L'EXPRESS DU 30/03/2023

ANEP : N° 2316007952

LA CHRONIQUE DE RECHERCHES INTERNATIONALES

LE COVID, L'ÉCOLOGIE ET LA GUERRE



Par Michel Rogalski
Directeur de la revue Recherches
internationales

On se souvient encore à peine des commentaires qui avaient accompagné la crise du Covid-19. Peut-être en est-il mieux ainsi tant le sottisier serait rétrospectivement accablant ? Du « je vous l'avis bien dit ; il aurait fallu m'écouter » jusqu'à « rien ne sera plus comme avant ; maintenant voici ce qu'il faut faire ; il faut penser l'après », on aura tout entendu. Bref puisque mon analyse était bonne mon programme ne peut qu'être parfait. Du côté des dirigeants une petite musique se développait à bas bruit : « on va surmonter l'épisode et d'un mal on va faire naître un bien. » Propos lénifiants chargés de dissimuler la panique rampante qui gagnait les milieux informés qui sidérés par le présent tentaient de vendre un monde nouveau plus résilient, voire plus attrayant.

PARENTHÈSE OU RUPTURE ?

Ainsi s'affrontaient les tenants de la parenthèse à ceux de la rupture ou à ceux inquiets des effets de cliquet irréversibles en matière de contrôle de population. Les premiers arguant que les inerties et les habitudes reprendraient bien vite le dessus. Et annonçaient le comme avant, le plus qu'avant et au plus vite. Le retour des activités, à commencer par celles symboliques des compagnies aériennes, leur donna en partie raison et les « queues » de Covid n'entamèrent pas la tendance. Bref, pour l'essentiel la vie continua comme avant avec peut-être un désir d'en profiter plus.

Ceux qui ont vécu l'événement comme la grande rupture riche de toutes les coupures avec le passé et lourde d'espoirs de changement, et prêts à sortir de leur dossiers programmes clés en mains seront restés pour l'essentiel sur leur faim tant les espoirs étaient grandioses. L'ancien est mort, vive le nouveau : sur ce constat il fallait imaginer un monde plus résilient, comprendre que les difficultés rencontrées dans la gestion internationale de la crise sanitaire allaient servir de leçon pour faire avancer la cause climatique et que ses experts seraient plus écoutés, il fallait imaginer que la pandémie n'était qu'un révélateur d'une rupture inévitables à portée de mains. Le « rien ne sera plus comme avant » n'a malheureusement pas porté ses fruits. Certains « catastrophistes » n'ont pas craint d'annoncer : « le coronavirus est une aubaine pour la planète, car, quand les Hommes souffrent, la planète souffle. », d'autres – les « décroissants » - que « la planète a besoin de marquer une pause ». Les acteurs du tissu économique et social et ceux qui ont pu bénéficier du « quoi qu'il en coûte » apprécieront. Leur faiblesse est de n'avoir pas su entrevoir qu'il n'y avait pas que les écologistes pour y voir une occasion formidable d'avancer leur programme d'atterrissage. Reste, ce qui ne doit pas être tenu pour négligeable, le rapport au travail et à ses formes qui a été fortement interpel-

lé par la crise sanitaire et dont le débat est appelé à se poursuivre à commencer par influencer celui sur la réforme des retraites.

POPULATIONS SOUS SURVEILLANCE

Mais ce qui doit être noté avec attention ce sont les traces laissées - et gravées dans le marbre - dans le domaine sécuritaire et d'une façon générale dans la maîtrise de la gestion du contrôle des populations. Dès le début, les images relayées de la Chine semblaient correspondre à une répétition générale d'un état de siège ou évocatrice d'un lendemain de coup d'état ou de manœuvres militaires. Très vite se sont répandues à l'ensemble du monde des mesures – qui sans être aussi draconiennes – ont généralisé la lente évolution déjà amorcée vers une société de surveillance et surtout son acceptation cette fois ci au nom d'impératifs sanitaires. La population a accédé au statut de suspecte a priori pour laquelle tous les moyens de contrôle déployés par l'usage de la technologie du numérique et de l'intelligence artificielle étaient deve-

pays ont pris des mesures sévères et adopté des mesures d'urgence pour réprimer les voix dissonantes, abolir les libertés les plus fondamentales, faire taire les médias indépendants, et entraver le travail des organisations non gouvernementales. (...) Les restrictions liées à la pandémie servent d'excuse pour miner les processus électoraux, affaiblir les voix des opposants et réprimer les critiques. » Tout était déjà dit ! Il n'y a plus de limites à la surveillance qu'ils ont réussi à instaurer. Dans son dernier roman Le sage du Kremlin, Giuliano da Empoli, évoquant les maîtres du développement des techniques numériques affirme « Grâce à eux, tout moment de notre existence est devenu une source d'informations. »

GUERRE, ÉCOLOGIE ET CLIMAT

Une petite musique chemine à bas bruit dans certains milieux écologistes laissant entendre que tout compte fait la guerre russo-ukrainienne pourrait être salutaire pour le climat. Toujours cette idée que du pire, de la crise pourrait surgir le meilleur.

pour gagner la guerre. On vit même fleurir, à l'initiative du groupe des Verts/ALE du Parlement européen, une campagne « Soyons solidaire avec l'Ukraine » s'appuyant sur des affiches accompagnées de slogans « Isolons Poutine, isolons les maisons » ou « Plus de soleil, plus de vent, plus de paix ». Sauf que rien ne se passe comme prévu. On assiste plutôt à une ruée vers le gaz ou à la remise en service d'anciennes mines de charbon. On voit se mettre en place de nouvelles stratégies d'approvisionnement en gaz naturel liquéfié (GNL), d'acheminement plus souple à travers des bateaux, plus cher, bien plus coûteux pour l'environnement, souvent issu des gaz de schiste extraits par fracturation et créant une nouvelle dépendance, cette fois-ci aux États-Unis ou aux autres exportateurs d'hydrocarbures. On est bien loin de l'allégation d'une recherche de transition bas-carbone qu'on risque même de faire dérailler. Rien donc de propice à une diplomatie de coopération. Faudrait-il associer à la notion bien nécessaire de planification écologiste celle de planification de guerre ? Une telle confusion est riche de dan-

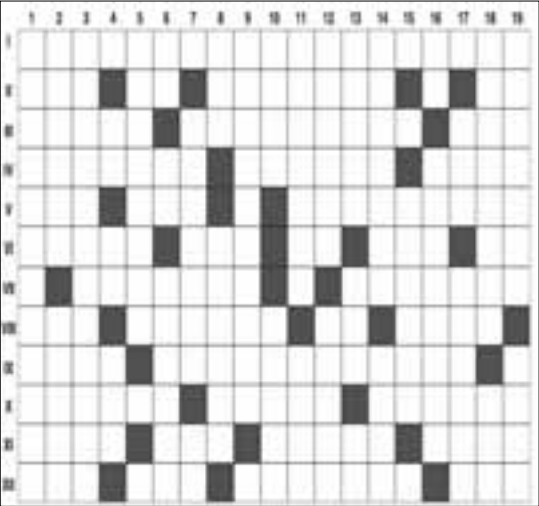


nus un procédé acceptable, sinon légitime. Bref, tous terroristes ! Puisque les méthodes utilisées pour combattre ceux ainsi désignés sont désormais employables à l'encontre de l'ensemble d'une population et souvent à son insu. Comme toujours dans ce domaine les mesures d'exception ont tendance, comme un effet de cliquet, à s'installer durablement dans l'arsenal juridique. Celui des années de plomb adopté par l'Italie dans les années 70 est toujours en place – prêt à resservir, si nécessaire. Les réticences et inquiétudes ont gagné jusqu'aux plus hauts sommets des Nations unies puisqu'elles ont amené son secrétaire général, Antonio Guterres à intervenir très tôt en 2021 devant le Conseil des Droits de l'Homme en affirmant : « Brandissant la pandémie comme prétexte, les autorités de sécurité de certains

Le raisonnement proposé est tout à la fois simple et désarmant. L'Union européenne, dès l'invasion de l'Ukraine par la Russie, comprend qu'elle va être profondément impactée par son extrême dépendance aux importations énergétiques d'origine fossiles, principalement le gaz, le pétrole et le diesel. Dès le mois de mai 2022 elle élabore dans l'urgence un plan - REPowerEU – dans le but tout à la fois de réduire sa dépendance vis-à-vis de ces combustibles et d'accélérer la transition énergétique en mettant au cœur de sa démarche les thèmes de la sobriété et de l'austérité. La désignation de l'ennemi russe ajoutant à l'approche une dimension patriotique et guerrière. Il s'agit tout à la fois de faire progresser des avancées climatiques et d'affaiblir le budget de guerre russe. La sobriété énergétique deviendrait ainsi une condition

gers. Finalement grâce à Poutine et à sa guerre une opportunité surgirait pour convaincre patronat et finance de s'engager dans une écologie de guerre salvatrice de nature à se transformer en arme économique pour affaiblir le potentiel militaire de l'ennemi. Pari tout à la fois risqué et lourd de dérives austéritaires. On comprend mieux les difficultés que rencontre le bloc « occidental » à mettre de leur côté la plupart des pays du Sud qui soucieux avant tout de leur développement rechignent à s'aligner sur de telles postures. La guerre ne peut être l'occasion d'une opportunité pour l'écologie. Cette posture est d'autant plus étonnante qu'elle s'écarte des dernières préoccupations du GIEC qui, après des années, commence enfin à prendre en considération l'impact des activités guerrières sur l'état du climat.

Mots Croisés



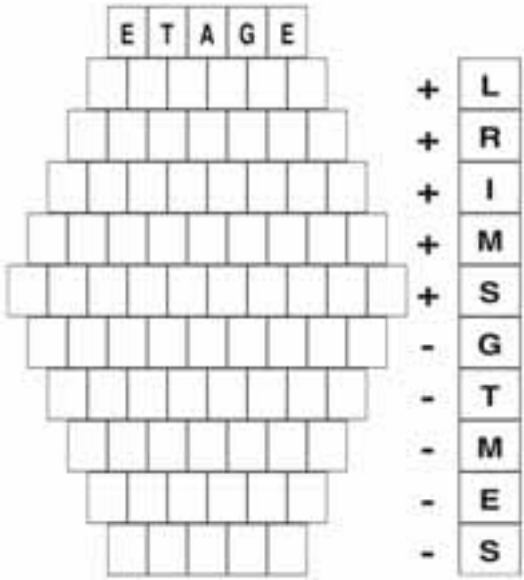
HORIZONTALEMENT

I. Avec prudence. II. Eten- due. Au milieu du menu. VII. Edenté. III. Fleuve pas- sionné. Repentir. Façade. IV. Bonheur insensible. Entre le marteau et l'enclu- me. Endroit privilégié. V. Dix pour Agatha. Célés. Enterrer. VI. Impératrice d'Orient. Canonisée. Note. Rafale. Article. VII. Euro- péen de l'Est. Echouerez. VIII. Roue à aubes. Bataille navale. Appris. Pouffes. IX. Accueillante. Terpène. X. Duo musical. Muse. Risque- rai. XI. Ville du Roussillon. Tire-lait. Intouchable. Rele- vé. XII. Sur la table. Jeu de hasard. Culmine au Mont Vinaigre. Esprit.

VERTICALEMENT

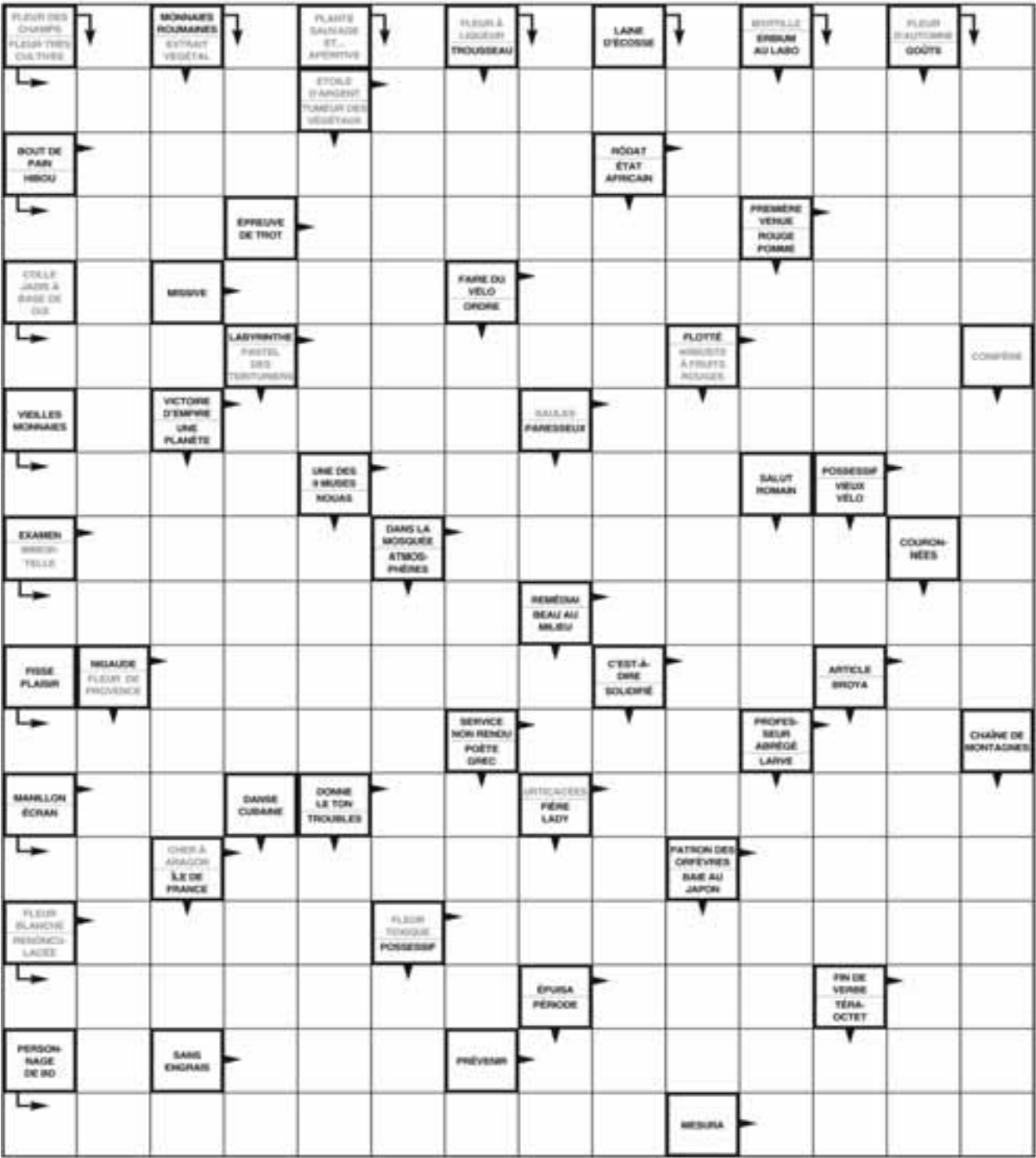
1. Marchent sur la plante des pieds. 2. Pigeon. Rival. 3. Marqueraient les pages. 4. Rayon de soleil. Drame. Par- ticipe. 5. Ventilateur. 6. Article. Académie. Morceau de frise. 7. Conduit. Bourg bourguignon. 8. Fin de messe. Couvrent chefs reli- gieux. 9. Décorer. 10. Sort de la matrice. Comportement amoureux. 11. Azoté. Condi- tion. 12. Amorphe. Méprise. 13. Reçoivent les bulletins. Période chaude. Conjonc- tion. 14. Distilla. Pioche. 15. Plaques de verre. 16. Grecque. Détendues. 17. Céréale. Brameras. 18. Céphalopodes. Blonde. 19. Ferez feu. Firmament.

KAZANANAS



A chaque étape, trouvez le mot suivant en ajoutant ou en retranchant. Comme indiqué, la lettre située à droite du tableau. S'il y a plusieurs solutions pos- sibles, on privilégie d'abord les noms Communs ou adjectifs au singulier, ensuite les pluriels, et en der- nier Lieu les formes conjuguées.

Les mots fléchés



SOLUTIONS MOTS CROISÉS PRECEDENTS



SOLUTION DES MOTSMÊLÉS N° 9 : Le mot-mystère est : flocon

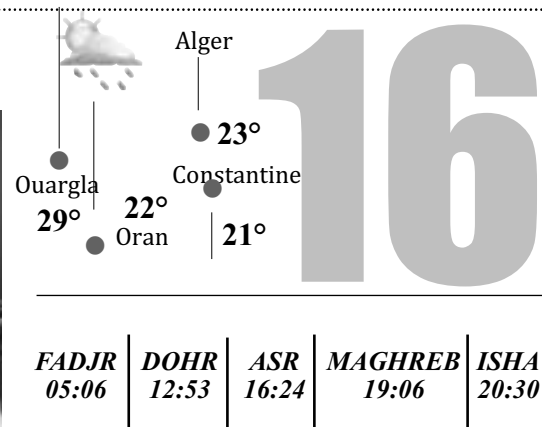
MOTS MÊLÉS

- | | | |
|---------|-----------|------------|
| ABDOMEN | GRATIS | MODULO |
| AGENDA | IDEM | OMNIBUS |
| ALEA | INCOGNITO | PEPLUM |
| ALIAS | INDEX | PROSPECTUS |
| ALIBI | INFARCTUS | REFERENDUM |
| ALINEA | INTERIM | SATISFECIT |
| ANIMAL | ITEM | SCENARIO |
| BONUS | JUNIOR | SUBITO |
| CREDO | LAPSUS | TANDEM |
| CURSUS | LATIN | TERMINUS |
| DEFICIT | LAVABO | TIBIA |
| DIVA | MALUS | ULTIMATUM |
| FEMUR | MAXIMUM | VETO |
| FORUM | MEMENTO | VIDEO |
| | | VILLA |



Le président-directeur général du groupe Sonatrach, Toufik Hakkar, a reçu la directrice générale du groupe français ENGIE, Catherine MacGregor, avec laquelle il a évoqué l'état des relations établies entre les deux sociétés, ainsi que les opportunités de les renforcer, a indiqué un communiqué du groupe. Lors de cette rencontre, qui a eu lieu mardi 28 mars, "les deux parties ont examiné l'état des rela-

tions établies entre le groupe Sonatrach et ENGIE et discuté des contrats bilatéraux conclus ainsi que des opportunités de renforcement de ces relations à l'avenir", précise-t-on de même source. Les deux parties ont échangé "les vues sur l'évolution des marchés gazier et énergétique en général et les défis auxquels fait face aujourd'hui la Communauté mondiale de l'énergie", conclut le communiqué.



L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION // JEUDI 30 MARS 2023 // N°526 // PRIX 20 DA

ÉCOSSE

Humza Yousaf, un musulman élu Premier ministre

A Londres, Downing Street a cependant répliqué que “les Ecossais voulaient des responsables qui se concentrent sur les problèmes les plus importants pour eux : réduire l’inflation, traiter la crise du coût de la vie et réduire les listes d’attente” dans le système de santé.

Les indépendantistes écossais ont choisi lundi Humza Yousaf pour succéder à Nicola Sturgeon et devenir nouveau Premier ministre, avec la promesse de conduire l'Ecosse vers l'indépendance dès cette génération. Âgé de 37 ans, M. Yousaf, proche de Nicola Sturgeon, hérite de la délicate mission de succéder à celle qui a porté pendant huit ans avec charisme et détermination la cause indépendantiste, avant de jeter l'éponge en février en expliquant ne plus avoir l'énergie nécessaire. Il devra ainsi relancer un mouvement en perte de vitesse, qui se heurte au refus obstiné de Londres d'autoriser la tenue d'un nouveau référendum d'autodétermination. Jusqu'alors ministre de la Santé, ce petit-fils d'immigrés pakistanais a été élu lors d'un scrutin interne par les membres du Scottish National Party (SNP) majoritaire et doit être formellement élu mardi Premier ministre par le Parlement local à Edimbourg. Il devient le premier musulman à diriger un impor-



tant parti politique au Royaume-Uni et une des nations constitutives du pays, ce qui a été salué comme un événement « considérable » par le British Council of Britain. « Nous serons la génération qui obtiendra l'indépendance pour l'Ecosse », a lancé Humza Yousaf après sa victoire, soulignant que « le peuple » écossais a « besoin de l'indépendance dès maintenant, plus que jamais ». A Londres, Downing Street a cependant répliqué que les Ecos-sais voulaient des responsables « qui se concentrent sur les problèmes les plus importants pour eux : réduire l'inflation, traiter la crise du coût de la vie et réduire les listes d'attente » dans le système de santé. Le chef de l'opposition travailliste, Keir Starmer, a félicité Humza Yousaf mais estimé que seul son parti, le Labour, pouvait « apporter le changement dont l'Ecosse a besoin ».

CONTINUITÉ

Au sein du SNP, Humza Yousaf s'est imposé face à la ministre des Finances Kate Forbes, aux positions conservatrices controversées, et Ash Regan, une ancienne membre du gouverne-

ment local, obtenant 52% des voix au deuxième tour. Un temps favorite, Kate Forbes a eu un démarrage de campagne difficile en raison de ses opinions conservatrices. Elle est membre de l'Eglise libre d'Ecosse, qui est opposée au mariage homosexuel et à l'avortement. Humza Yousaf incarnait la continuité avec des positions progressistes sur les questions de société et ancrées à gauche sur l'économie, souhaitant par exemple augmenter les impôts des plus riches. Il était critiqué pour son bilan dans ses différents postes dans le gouvernement de l'Ecosse, qui compte 5,5 millions d'habitants. Ce dernier est compétent sur de nombreux sujets dont l'éducation, la santé et la justice. Plus largement, ce scrutin est potentiellement lourd de conséquences pour l'avenir du Royaume-Uni, dont les divisions entre ses quatre nations constitutives (Angleterre, Ecosse, pays de Galles et Irlande du Nord) ont été aggravées par le Brexit.

CHANGEMENT DE GENRE

Lors du référendum organisé en 2014, 55% des Ecossais avaient

voté contre l'indépendance, mais le débat a été relancé par la sortie de l'Union européenne: 62% des Ecossais s'y étaient opposés, une rupture avec Londres devenant un moyen de revenir dans l'Union européenne. Mais le soutien à l'indépendance, au coeur du programme du SNP, ancré à gauche, stagne actuellement et le départ de la charismatique Nicola Sturgeon laisse planer le doute sur l'avenir. Selon une enquête d'opinion YouGov du 13 mars, 46% des sondés se prononcent pour l'indépendance (contre 50% le mois dernier). En incluant les incédés, la proportion chute à 39%. Selon Humza Yousaf, trop de temps a été consacré à souligner les échecs du gouvernement britannique à Londres et pas assez à créer une vision pour une Ecosse indépendante. Il s'est engagé lundi à lancer un mouvement populaire en faveur de l'autodétermination. Nicola Sturgeon, 52 ans, a annoncé sa démission le 15 février à la surprise générale, expliquant qu'elle ne disposait plus de l'énergie nécessaire. Elle s'était aussi retrouvée en difficulté après que Londres a bloqué une loi controversée facilitant le changement de genre. Cette loi devait permettre la reconnaissance du changement de genre, sans avis médical et dès 16 ans. La Cour suprême britannique a, de plus, jugé l'an dernier que le gouvernement écossais ne pouvait pas organiser un nouveau référendum sans l'accord de Londres.

AFP

FRONTIÈRES AVEC LE MAROC

MISE EN ÉCHEC DE TENTATIVES D'INTRODUCTION DE PLUS DE 18 QUINTAUX DE KIF TRAITÉ

Des tentatives d'introduction de plus de 18 quintaux de kif traité via les frontières avec le Maroc ont été mises en échec et 65 narcotrafiquants arrêtés dans des opérations menées à travers les Régions militaires, durant la période du 22 au 28 mars, selon un bilan opérationnel publié hier par le ministère de la Défense nationale (MDN). « Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée et en continuité des efforts soutenus visant à contrecarrer le fléau du narcotrafic dans notre pays, des détachements combinés de l'ANP ont arrêté, en coordination avec les différents services de sécurité lors d'opérations exécutées à travers les Régions militaires, 41 narcotrafiquants et mis en échec des tentatives d'introduction d'immenses quantités de drogues provenant des frontières avec le Maroc, s'élevant à 18 quintaux et 76 kilogrammes de kif traité, et saisi 63 730 comprimés psychotropes », note la même source. Dans le cadre de la lutte antiterroriste, des détachements combinés de l'Armée nationale populaire « ont arrêté 5 éléments de soutien aux groupes terroristes dans des opérations distinctes à travers le territoire national, tandis qu'une (01) casemate contenant 5 bombes a été découverte et détruite à l'issue d'une opération de fouille et de ratissage à Tizi-Ouzou ». A Tamanrasset, Bordj Badji Mokhtar et In Guezzam, des détachements de l'ANP « ont intercepté 87 individus et saisi 33 véhicules, 84 groupes électrogènes, 46 marteaux piqueurs, deux (2) détecteurs de métaux, deux (2) tonnes de mélange d'or brut et de pierres, ainsi que des quantités d'explosifs, d'outils de détonation et d'équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illicite », note la même source. « Dix-huit (18) autres individus ont été arrêtés, et deux (2) fusils de chasse, des quantités de denrées alimentaires destinées à la contrebande et la spéculation s'élevant à 367 tonnes, 17 quintaux de tabacs et 72 000 unités de différents articles pyrotechniques ont été saisis lors d'opérations distinctes à travers le territoire national ».

R.N.

CENTRE D'INSTRUCTION SPÉCIALISÉ EN TRANSPORT D'OUM EL BOUAGHI

Visite guidée au profit des médias

Une visite guidée au Centre d'instruction spécialisé du transport 555 chahid Mahmoud-Benakcha d'Oum El Bouaghi, relevant de la 5^e Région militaire, a été organisée mardi 28 mars, au profit des représentants des divers médias nationaux. Dans une allocution prononcée à l'occasion, le directeur du Centre, le colonel Nabil Laâlali, a affirmé que la politique de communication du commandement

de l'ANP vise à consolider le rapport Armée-nation au travers de ces manifestations médiatiques qui rapprochent le public des institutions de l'Armée et leur présentent leurs missions et structures. Les invités du Centre ont suivi ensuite un exposé sur l'organisation de cette structure et de ses missions avant de visiter les divers pavillons de l'exposition tenue dans la cour du centre en

compagnie des cadres du centre qui ont donné des explications sur les services d'incorporation, des moyens, de documentation et de formation technique des chauffeurs. Les représentants des médias ont également assisté à une manœuvre de contrôle d'une colonne de véhicules par l'utilisation du sifflet et une exhibition de l'art martial du Kuk Sool.

R.N.

R.N.